

# Rapport d'activité





# Édito

Parce que nous nous déplaçons chaque jour, adopter des pratiques de mobilité plus durables nous rend acteurs de la transition écologique. Si le transport en commun constitue l'alternative principale à la voiture individuelle pour la majorité des déplacements de longue distance, le vélo est une solution de mobilité simple et bonne pour la santé pour les déplacements courts du quotidien.

Ainsi les actions du SMTC-AC se sont concentrées en 2019 autour du vélo et de sa pratique, pour inciter nos concitoyens à se tourner vers ce moyen de transport vert : renforcement de la flotte de vélos à assistance électrique (VAE), réalisation d'un audit sur la qualité du service, création de la C.vélo Box, renforcement des équipes pour l'entretien des vélos et le réassort des stations C.vélo avec des salariés en insertion.

L'année 2019 a aussi été marquée par la consolidation de la ligne de tramway, principale ligne de transport en commun de la métropole : 5 nouvelles rames de tramway sont venues s'ajouter aux 25 qui circulaient déjà sur la ligne A, permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 20% et la fréquence de passage des rames aux heures de pointe.

Pour répondre au mieux aux besoins de déplacement des citoyens, le SMTC-AC cherche à améliorer son offre de service et mène diverses expérimentations : création d'une navette reliant le centre-ville de Clermont-Ferrand au parc de Montjuzet, livraison de VAE auprès de 17 communes volontaires. À cela s'ajoutent l'ouverture de la ligne Covoit'ici entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand, expérimentation de covoiturage dynamique issue du concours Auvermoov 2016, ainsi que le lancement de Klaxit, expérimentation de covoiturage domicile-travail, issue d'Auvermoov 2017.

Par nos actions, en 2019, nous avons réaffirmé nos engagements : protéger la santé de la population, construire une métropole respirable et accueillante tout en garantissant son accessibilité à tous. Dans

cette perspective, le Plan de Déplacements Urbains, adopté en juillet 2019, a pour objectifs principaux de diminuer l'usage de la voiture, de promouvoir les modes doux et les transports collectifs, d'améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie, et de favoriser un partage équilibré de l'espace public.

Pour atteindre ces objectifs, le SMTC-AC et la Métropole collaborent autour d'un projet d'envergure de restructuration du réseau de transports en commun. Celui-ci offrira une meilleure desserte du territoire métropolitain, et une recomposition de l'espace urbain pour une coexistence harmonieuse de tous les usages, le long de deux lignes de transports en commun, majoritairement en site réservé. En avril 2019, nous avons formalisé juridiquement notre partenariat avec la Métropole par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

Par le biais de toutes ces actions, portées par nos compétences, nos aspirations et nos convictions, nous construisons ensemble la mobilité de demain. Une mobilité assurément plus durable. C'est dans ce but que les élus et les agents du SMTC-AC ont œuvré en 2019.



**François RAGE**  
Président du SMTC-AC

# Sommaire

Édito .....	3
-------------	---

## **LES FAITS MARQUANTS EN 2019..... 9**

DÉVELOPPEMENT DU SERVICE C.VÉLO .....	10
Renforcement de la flotte de vélos à assistance électrique .....	10
Création d'un garage à vélos : la C.vélo Box .....	11
Partenariat : Job'agglo .....	12
ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS .....	13
MISE EN SERVICE DE CINQ NOUVELLES RAMES DE TRAMWAY .....	14
VERS DE NOUVEAUX SERVICES .....	15
Ouverture de la ligne Covoit'ici entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand .....	15
Location de vélos à assistance électrique dans les communes .....	15
Création de la navette Montjuzet.....	15
PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MÉTROPOLE.....	16

## **LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032..... 19**

PROJET 2016-2032 .....	20
Réfléchir ensemble à la mobilité que l'on veut pour demain..	20
MOBILITÉ ÉDUCATIVE .....	21
Tous mobiles, et vous ? .....	21
Plan de mobilité (PDM) .....	22
Formation des personnes en difficulté aux outils de la mobilité .....	23
Plan de Déplacements Urbains .....	23
MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	23
Partenariats .....	24
Auvermoov 2019 .....	25
Billettique .....	26
Card4All : un projet européen de partage d'expériences.....	27
LA MOBILITÉ DURABLE .....	29
Des transports plus propres et moins bruyants.....	29
Des services pour mieux profiter de la vie urbaine .....	29
Bilan carbone .....	30
C.vélo .....	31
Actions de sensibilisation pour un meilleur partage de l'espace public.....	32
LA MOBILITÉ POUR TOUS .....	35
Tarification solidaire.....	35
Schéma directeur d'accessibilité programmée (2016-2020) .....	35
Moovicité .....	36
Mooviguide .....	37
Transports scolaires .....	38
BEN .....	41

<b>DES SERVICES EN ÉVOLUTION .....</b>	<b>43</b>
LE RÉSEAU ACTUEL .....	44
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ET DU SERVICE.....	46
Révision générale du tramway.....	46
Gestion de l'obsolescence du système tramway .....	47
AVANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU .....	47
Déploiement de la priorité des bus aux feux sur les lignes B et C.....	48
<b>LES DONNÉES FINANCIÈRES .....</b>	<b>51</b>
LE BUDGET.....	52
Présentation analytique des comptes 2019.....	52
Qui finance ? .....	53
Quelles dépenses ? .....	55
Quels investissements ?.....	56
Ratios financiers en progrès.....	57
<b>Le SMTCA l'organisation institutionnelle .....</b>	<b>59</b>
LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL .....	60
LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL .....	60
LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) .....	62
LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET RÉSEAU 2025 .....	62
LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C.....	62
LES COMMISSIONS PERMANENTES .....	63
Commission en charge des finances, des ressources humaines et des moyens généraux .....	63
Commission en charge de l'exploitation et des nouveaux services.....	63
Commission en charge du système tramway .....	64
Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).....	64
LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES.....	65
LA MISE EN PLACE D'INSTANCES PARITAIRES.....	66

# LES CHIFFRES CLÉS

## LE RESSORT TERRITORIAL DU SMTC-AC

**23** communes

**300 000** habitants dans le périmètre des transports urbains

**30 000** étudiants

Un territoire de **320,6** km<sup>2</sup>

### LES COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL



## LE RÉSEAU

**355** km de lignes régulières dont :

- 1 ligne de tramway de 15,7 km
- 28 lignes de bus régulières permanentes dont 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) et 7 lignes périurbaines desservies par autocars,
- 2 navettes permanentes desservant Montjuzet et le quartier du Prat à Aubière ;

**2** services réguliers non permanents :

- 1 navette reliant Clermont-Ferrand à la gare du Panoramique des Dômes d'avril à novembre,

- 1 bus de nuit (BEN) circulant du jeudi au samedi, de septembre à juin ;

**1** service de Transport à la Demande (TAD) ;

**1** service de transport destiné aux personnes en situation de handicap, complété par l'option Mooviguide ;

**31** lignes orientées établissements scolaires ;

**1** service de location de vélo : C.vélo.

# LES CHIFFRES CLÉS

## LE SERVICE RENDU

**7 millions** de km parcourus sur lignes régulières ;

**31 millions** de voyages ;

**16 000 000** de voyages en tramway ;

**15 000 000** de voyages en bus ;

**42 000** abonnés dont 19 993 bénéficiant de la tarification solidaire ;

**708 609** voyages en VLS 

et **17 226** abonnés C.vélo annuels.

## LE PARC DE VÉHICULES ET LES ÉQUIPEMENTS

**30** rames de tramway,

**181** bus dont :

- 130 véhicules standards dont 60 fonctionnant au gaz naturel,
- 41 bus articulés dont 27 BHNS,
- 10 minibus de 18 places.

**1 155** arrêts au total dont 620 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

**63** distributeurs de titres de transport.

## LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

**7** véhicules légers dont :

- **5** avec une place pour personne en fauteuil roulant,
- **1** Master de 9 places assises dont 4 places pour personne en fauteuil roulant,

La flotte Keolis :

- **5** minibus de 22 places,
- **1** véhicule léger de 4 places clients + une place pour personne en fauteuil roulant,
- **1** Master de 6 places assises.

## LE SERVICE C.VÉLO

**52** stations ;

**558** vélos en libre-service ;

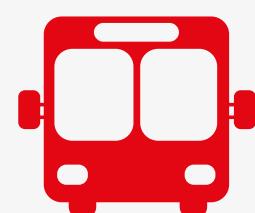
Location longue durée :

**249** VAE (dont 120 dédiés aux communes) + **17** vélos classiques.  

**1** véhicule utilitaire Iveco Daily GNV ;

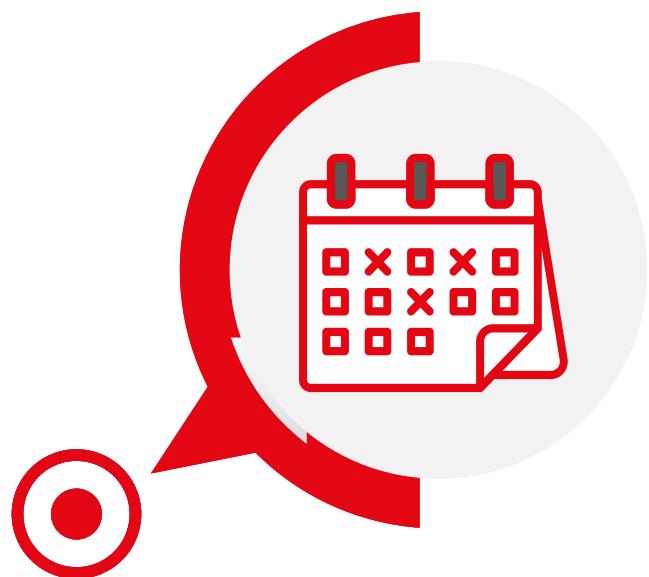
**3** VAE + **3** remorques à vélos pour Job'chanteurs.

**1** garage à vélos sécurisé sur le parvis de la gare SNCF avec 150 emplacements. 





# LES FAITS MARQUANTS EN 2019



# DÉVELOPPEMENT DU SERVICE C.VÉLO

C.vélo, marque déposée par le SMTC-AC en 2013 et exploitée via un marché par Vélogik Auvergne, propose deux services complémentaires de location de vélos : libre-service (VLS) et location longue durée (VLD).

Depuis avril 2018, le coût de l'abonnement annuel (25 €) est pris en charge par Clermont

Auvergne Métropole et le service VLS ne cesse de se développer. Le service VLD confirme lui aussi son succès avec l'ensemble des vélos, de l'agence clermontoise, loués.

Le SMTC-AC a renforcé le service en 2019, afin d'inciter de nouveaux utilisateurs à se tourner vers le vélo et d'en faciliter son usage.



## Renforcement de la flotte de vélos à assistance électrique

Le SMTC-AC possède 170 vélos à assistance électrique (VAE) loués sur le ressort territorial. Cette flotte a été complétée par l'achat de 80 vélos

en 2019, limitant ainsi la liste d'attente pour ces locations.

## Création d'un garage à vélos : la C.vélo Box

La C.vélo Box a été inaugurée le 8 avril 2019.

Ouverte à tous les cyclistes, la C.vélo Box permet de stationner son propre vélo, après avoir souscrit un abonnement auprès de l'agence C.vélo située sur le parvis de la gare SNCF. Une fois l'abonnement validé, un badge permet au cycliste d'accéder au local sécurisé (placé sous vidéosurveillance) et d'attacher son vélo avec son propre antivol sur le rack numéroté qui lui a été attribué.

De nombreuses actions de communication ont été menées pour la faire connaître : vidéos, flyers, articles de presse, campagne ciblée à destination des usagers SNCF...

En décembre 2019, 36 emplacements étaient occupés.



### FINANCEMENTS EUROPÉENS

Pour l'acquisition de ces nouveaux VAE, une convention avec l'Union Européenne (FEDER) a été signée en 2019 (80 en 2019 et 44 en 2020), pour un montant prévisionnel de 170 200 € HT avec un financement à hauteur de 60%, soit 102 720 € HT.

Le coût de la C.vélo Box, 300 000 € HT, est subventionné à 60% par des fonds européens (FEDER) dans le cadre de l'axe 8 « *Urbain intégré* », thématique « *Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en augmentant l'utilisation des transports durables* ».





## Partenariat : Job'agglo

Le service VLS connaît un réel engouement qui engendre un accroissement de la maintenance et du rééquilibrage des stations afin de rendre un maximum de vélos disponibles.

Dans sa gestion de ce surcroît d'activité, le SMTC-AC a décidé d'intégrer une part de responsabilité sociale. Un partenariat a donc été créé entre Clermont Auvergne Métropole, Job'agglo (Job'chantiers) et le SMTC-AC pour lancer un chantier d'insertion autour des VLS. Depuis avril 2019, huit salariés en insertion, encadrés par le groupe Job'agglo, participent à la bonne exploitation du service C.vélo.

Les équipes de Vélogik ont transmis savoirs et compétences aux salariés en insertion. Le

SMTC-AC a pris en charge l'achat de trois remorques à vélos et de trois VAE mis à la disposition du chantier d'insertion. L'équipe Job'agglo réalise le rééquilibrage et le nettoyage des stations, le regonflage des pneus et le rapatriement des vélos égarés. En conséquence, les équipes C.vélo peuvent consacrer plus de temps à la réparation des vélos endommagés et à la maintenance globale de la flotte.

Preuve de la réussite de ce chantier, un nouveau salarié en insertion et une nouvelle encadrante ont rejoint l'équipe en septembre 2019. L'expérience, très positive, a été renouvelée en 2020.

# ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le 4 juillet 2019, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été adopté, après deux ans et demi de travail collectif.



Le PDU est l'outil de planification et de programmation de la mobilité sur le ressort territorial du SMTC-AC, qui en est le maître d'ouvrage en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Ce plan a deux objectifs majeurs : diminuer le trafic automobile au profit de la marche, du vélo et du transport en commun, et partager équitablement l'espace public, aujourd'hui principalement occupé par la voiture, avec les conséquences négatives que cela engendre : pollution, congestion et accidents.

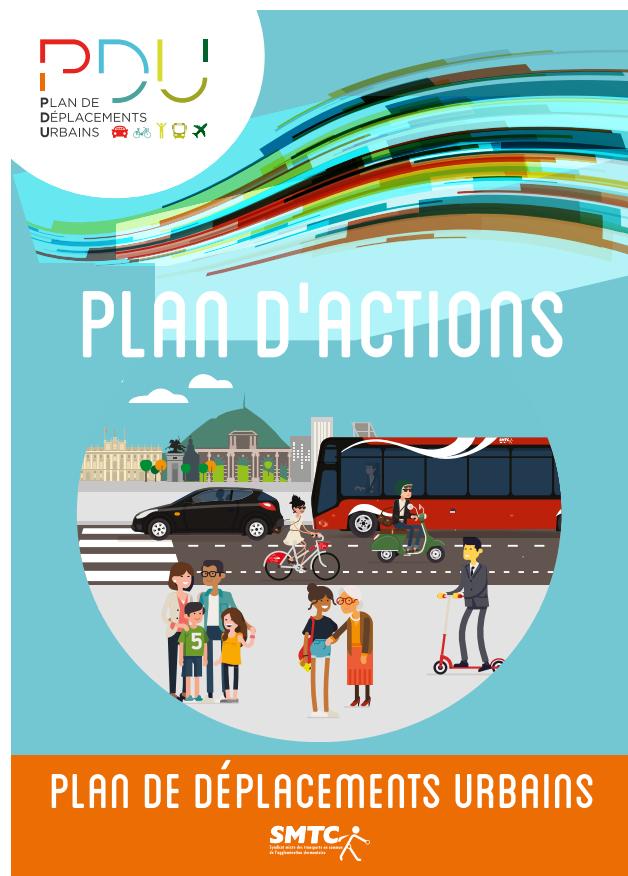
Ce nouveau PDU est le résultat d'une large concertation avec les différents partenaires et parties prenantes du SMTC-AC (collectivités, établissements publics et privés, associations...) ainsi qu'avec la population. Le document final a ensuite été soumis à une enquête publique réglementaire qui l'a validé.



Le PDU 2019 comporte 22 actions (document complet consultable sur le site du SMTC-AC : [www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)) parmi lesquelles :

- la création de zones à faibles émissions (ZFE) ;
- la réduction de la vitesse de circulation en ville (zones 30) et la refonte du plan de circulation ;
- le développement d'une stratégie de stationnement au service des « modes doux » (encourager le stationnement dans les parcs relais) ;
- la restructuration du réseau de transport urbain autour d'un réseau armature en site propre (sur voies réservées) de quatre lignes fortes ;
- le développement d'un nouveau système de billettique évolutif et interopérable.

Avec ce nouveau PDU, il s'agit de protéger la santé de la population, de construire une métropole harmonieuse, calme, respirable et accueillante, tout en garantissant son accessibilité à ceux qui viennent y travailler, étudier, consommer, se distraire ou se cultiver.



**22 actions** consultables sur le site du SMTC-AC :  
[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)

## MISE EN SERVICE DE CINQ NOUVELLES RAMES DE TRAMWAY

Depuis septembre 2019, cinq nouvelles rames de tramway sont en service, portant à 30 le nombre total de rames en circulation sur la ligne A. Le SMTC-AC œuvre ainsi à la pérennisation et à la consolidation de la principale ligne de transport en commun de la métropole clermontoise. Le tram représente plus de la moitié du trafic de voyageurs du réseau SMTC-AC, et sa fréquentation est en constante augmentation.

Conçus et assemblés en France par la société NTL (New Translohr), filiale du groupe Alstom, pour un investissement d'environ 20 M€, ces cinq véhicules améliorent la qualité de service pour les passagers. En effet, ils permettent d'offrir 20% de capacité d'accueil supplémentaire et d'augmenter la fréquence de circulation, notamment aux heures de pointe.



# VERS DE NOUVEAUX SERVICES

Le SMTCA souhaiter améliorer son offre de service, qu'il s'agisse des transports en commun, des vélos ou de toute autre mobilité innovante.

Pour cela, de nombreuses expérimentations sont menées. Ces nouveaux services ont pour but de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers potentiels sur tout le territoire.

## Ouverture de la ligne Covoit'ici entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand

Lauréate 2016 du concours Auvermoov, l'entreprise Ecov, accompagnée par le SMTCA et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, a ouvert une ligne de covoiturage « dynamique » entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand, en mai 2019.

Cette ligne permet aux habitants du sud-ouest de l'agglomération de se rendre au travail en covoiturage, de Rochefort-Montagne à Clermont-Ferrand, via la mise en place de cinq arrêts (stationnement sécurisé,

panneaux lumineux, etc.) de montée/descente sur l'itinéraire : Massagettes, Nébouzat, Theix, Beaumont et devant le C.H.U. Gabriel-Montpied.

Économique (de 1,5 à 3 € le trajet), pratique (sans réservation préalable) et écologique, ce nouveau service a trouvé son public : entre mai et décembre 2019, 161 trajets ont été enregistrés, soit 5 500 km covoiturés.



## Location de vélos à assistance électrique dans les communes

La location de vélos à assistance électrique (VAE) connaît un véritable succès. Jusqu'ici, les abonnés devaient se rendre à l'agence C.vélo pour récupérer leur vélo et profiter de ce service qui, de fait, s'adressait principalement aux habitants de Clermont-Ferrand.

Pour élargir l'accès aux VAE à l'ensemble des habitants de son ressort territorial, le SMTCA a décidé de mener une expérimentation de livraison

de VAE auprès des communes volontaires, afin de développer l'usage du vélo au-delà de la zone centrale. Dix-sept communes participent ainsi à ce projet, permettant à leurs administrés d'accéder plus facilement aux VAE.

Mode d'emploi : une demi-journée par trimestre, un agent C.vélo tient une permanence en commune. Les réservations peuvent se faire via le site Internet C.vélo ou directement sur place.



## Création de la navette Montjuzet

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le SMTCA via T2C propose une navette reliant le centre-ville de Clermont-Ferrand au parc de Montjuzet en 15 minutes.

Fruit des concertations citoyennes organisées en 2018 par la ville de Clermont-Ferrand, ce projet s'inscrit dans une volonté de desservir les zones de loisirs et de tourisme de la métropole. Mise en place pour un an, cette navette est en phase d'expérimentation.

# PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MÉTROPOLE

Le 8 juin 2018, Olivier Bianchi, Président de Clermont Auvergne Métropole, a annoncé le lancement du projet de renforcement du réseau de bus et des deux axes est-ouest des lignes B et C.



Il s'agit d'améliorer la qualité de l'air et l'accès de tous aux équipements et aux services urbains, et de donner plus de place aux piétons, aux vélos dans les coeurs de ville de la Métropole. Ce projet a émergé au contact des habitants et des élus.

Les habitants de la Métropole ont ainsi pu exprimer leurs attentes, au cours des Rencontres Citoyennes de la Mobilité :

- disposer d'une vraie alternative à la voiture, en particulier pour aller travailler ou étudier ;
- voir la gare et l'aéroport desservis par des lignes à forte fréquence et grande amplitude horaire ;

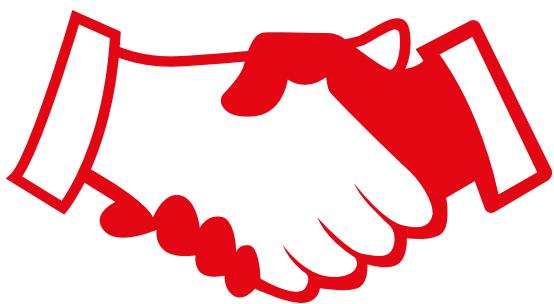
- vivre dans des espaces urbains mieux partagés, offrant plus de place pour les vélos et les piétons, des rues apaisées et vivantes et un cadre de vie plus durable (espaces verts, pollution sonore, qualité de l'air...).

En parallèle, le SMTC-AC a construit son projet en consultant, en 2016 et 2017, les élus de la Métropole et des communes, ainsi que ceux du Grand Clermont, et les membres du conseil d'administration de T2C. Le projet a été voté à l'unanimité le 12 janvier 2017.

A partir de ces attentes le SMTC et la Métropole ont formalisé les grandes lignes du projet :

- construire un nouveau réseau pour une meilleure desserte de l'ensemble du territoire métropolitain ;
- renforcer 2 lignes de transport en commun majoritairement en site réservé et avec priorité absolue aux feux ;
- redessiner l'espace urbain pour une coexistence harmonieuse des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun et des automobilistes, le long des deux lignes de transport en commun ;
- favoriser la mixité sociale et la densité urbaine le long des deux lignes de transports en commun ;
- construire un nouveau schéma routier et mettre en œuvre le schéma cyclable ;
- construire et favoriser la construction d'unités photovoltaïques permettant la production de 50% de la consommation totale en énergie des transports en commun, ce qui inclut la couverture totale des besoins en énergie des deux nouvelles lignes de transport en commun.

La Métropole et le SMTC-AC ont fondé juridiquement leur partenariat par une convention d'objectifs et de moyens pour réaliser ce projet stratégique et structurant pour le territoire métropolitain.



Cette convention a été signée le 5 avril 2019. Elle pose les fondements de la gouvernance du projet et précise les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage entre le SMTC-AC et la Métropole :

- Le SMTC-AC est le maître d'ouvrage unique du projet durant les phases pré-opérationnelle et opérationnelle.
- Au stade de fin d'avant-projet, le SMTC-AC et la Métropole sollicitent l'approbation de leur assemblée délibérante sur l'opération, son coût prévisionnel (travaux et achats) et son financement. Les éléments approuvés font l'objet d'un avenant à la convention initiale.
- Le SMTC-AC assume la responsabilité juridique et financière de maître d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre de l'opération, pendant la durée de la convention.



# LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032



# PROJET 2016-2032

**Réfléchir ensemble à la mobilité que l'on veut pour demain.**

## La mobilité éducative

Services, matériels, habitudes... : la mobilité doit changer.

Comment faire évoluer les comportements ?

Comment favoriser un territoire où il fait bon vivre et où les déplacements sont faciles ?

Si la participation des habitants, et notamment des plus jeunes, est la clé de l'évolution des habitudes, l'accompagnement à la mobilité est aussi un facteur d'insertion sociale.

## La mobilité au cœur du développement urbain

Comment favoriser un meilleur partage de l'espace public ?

Comment faire en sorte que les infrastructures de la ville soient d'emblée adaptées aux transports collectifs ?

Comment renforcer le positionnement de Clermont-Ferrand en tant que laboratoire des entreprises actrices de la mobilité de demain ?

## La mobilité durable

Comment améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous ?

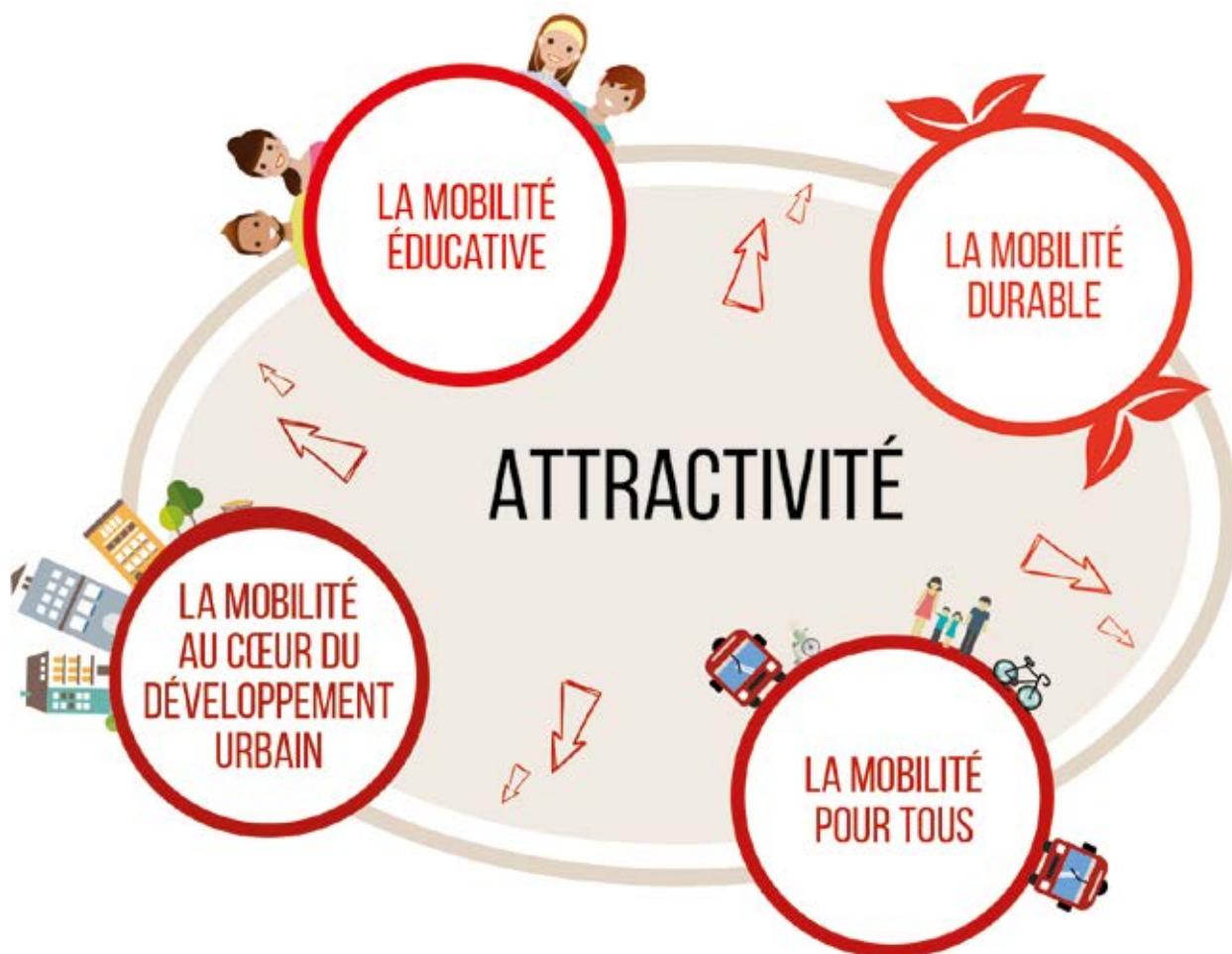
Comment contribuer à rendre la ville plus respirable et plus agréable ?

## La mobilité pour tous

La mise en place de la tarification solidaire en 2015 entend répondre au premier enjeu de lutte contre les inégalités économiques et sociales.

Comment faire face aux différences géographiques, aux handicaps et aux discriminations ?

L'offre de transport est ainsi amenée à se renforcer et à se diversifier, en intégrant davantage d'options mieux coordonnées entre elles et en prenant aussi en compte les options des autres autorités organisatrices de mobilité.



# MOBILITÉ ÉDUCATIVE

## Tous mobiles, et vous ?

Lancé en 2017, le programme « Tous mobiles et vous ? » est le fruit d'une collaboration entre le Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) et le SMTC-AC.

Apporter des réponses aux besoins futurs de mobilité et inciter aux changements de transports est un objectif fort du SMTC-AC. Cela passe notamment par les jeunes et leur éducation.

Elaboré en collaboration avec l'autorité académique, le programme permet aux enfants d'acquérir des savoirs sur le thème de la mobilité, directement en lien avec le programme de géographie. Ils disposent ainsi d'un socle de connaissances pour choisir leur mode de transport en fonction de leurs besoins.

Pendant 6 demi-journées, les élèves identifient et analysent les motifs de déplacement, leurs

fréquences, les moyens et les énergies utilisés. Ils abordent également l'impact des transports sur le cadre de vie. Ce programme est complété par des visites du centre de maintenance du tramway à Champratel.

Ce programme séduit de plus en plus d'écoles, pour l'année scolaire 2019-2020, sept classes ont été retenues, soit 173 élèves, du CE2 au CM2 :

- l'école élémentaire Pierre-Mendès- France, à Clermont-Ferrand ;
- l'école élémentaire Henri-Pourrat, à Durtol ;
- l'école élémentaire Beaudonnat, à Aubière ;
- l'école élémentaire Jean-Macé, à Clermont-Ferrand ;
- l'école élémentaire Édouard-Herriot, à Clermont-Ferrand ;
- deux classes de l'école élémentaire Léon-Dhermain, à Cournon-d'Auvergne.



## Plan de mobilité (PDM)

Le SMTC-AC poursuit son engagement auprès des entreprises et administrations, pour la mise en place de leur Plan de Mobilité et à inciter les salariés à se déplacer de manière plus respectueuse de l'environnement. Il assiste les entreprises et administrations dans la réalisation de leur diagnostic des déplacements de leur personnel.

L'objectif est de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et du trafic routier.

En 2019, une nouvelle étape a été franchie : le premier Plan de Mobilité de zone a été signé le 19 décembre entre le C.H.U. de Clermont-Ferrand pour le site Gabriel-Montpied, le Centre Jean-

Perrin et le Centre Michel-Barbat. Ce premier Plan de Mobilité de zone de la Métropole concerne environ 7 000 personnes.

En 2019, trois nouvelles conventions ont été signées, avec la Banque Populaire, TNT Express (FedEx) et au sein même du SMTC-AC.

Les conventions PDM ont été renouvelées pour 3 ans, avec : le CNFPT Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme, la CPAM, la ville de Pont-du-Château, Michelin et le C.H.U. de Clermont-Ferrand pour les sites Estaing et Louise-Michel (Cébazat).

En 2019, les conventions PDM concernent plus de 45 000 salariés dans la métropole clermontoise, pour 35 établissements signataires.



## Formation des personnes en difficulté aux outils de la mobilité

En 2019, le SMTCA a mené six sessions de formation mobilité auprès de publics en insertion professionnelle, pour les structures suivantes :

- Mission locale de Cournon-d'Auvergne ;
- CIDFF 63.

Cette formation doit permettre à ces différents publics d'acquérir un socle de compétences pour pouvoir accéder plus facilement à l'emploi.

Elle concerne :

- la lecture du plan T2C pour se repérer et préparer son trajet sans smartphone ;
- les fonctionnalités de l'application T2C ;
- le fonctionnement du service C.vélo et de l'application liée ;
- une présentation de différents outils utiles pour préparer un déplacement.

## MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

### Plan de Déplacements Urbains

La démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été lancée en novembre 2016. Le 4 juillet 2019, le PDU a été adopté en Comité syndical, suite à un avis favorable de la commission d'enquête.

Le PDU est un document qui définit les principes de mobilité au sein de la métropole sur une période de 10 ans. Il prend en compte l'ensemble des modes de déplacement : vélo, voiture, bus, tramway et marche à pied. L'objectif est d'harmoniser la circulation et le stationnement, au service d'une métropole où il fait bon vivre.

De 2016 à 2019, de nombreuses actions ont été menées pour élaborer ce nouveau PDU collectivement: usagers, habitants et autres acteurs du territoire concernés par les déplacements ont été consultés.

Du 15 avril au 19 mai 2019, une enquête publique s'est déroulée dans les communes du ressort territorial.

Des permanences ont eu lieu dans chacune des 23 communes concernées ; deux réunions publiques se sont tenues (24 avril 2019 et 9 mai 2019) ; un site Internet a également été créé pour renforcer cette concertation citoyenne : [www.pduclermontmetropole.org](http://www.pduclermontmetropole.org).

Cette enquête publique a permis de mettre en avant les souhaits des habitants en termes de mobilité, et de travailler en ce sens.

Une communication importante (insertion presse, création de visuels, roll-up...) a été déployée pour informer les citoyens de la tenue de cette concertation.



## Partenariats

Les partenariats sont mis en œuvre dans le cadre de la charte partenariale du SMTC-AC adoptée en 2017. Ils comprennent des engagements mutuels équilibrés.

En 2019, le SMTC-AC s'est engagé dans 12 partenariats, représentant un coût de 59 913 € (coût du renfort d'offre + manque à gagner), pour des gains de 46 747 € (recettes + avantages).

Les partenariats sont les suivants :

- Festival du court métrage ;
- FRAC Auvergne, pour l'exposition « *L'invention d'un monde* » ;
- Ville de Clermont-Ferrand, pour les déplacements des scolaires aux cérémonies de commémoration ;
- Ville de Clermont-Ferrand, pour la manifestation « *Clermont fête ses étudiants* » ;
- Département du Puy-de-Dôme, pour le premier anniversaire de l'inscription de la chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'Unesco ;



- Festival des « *Arts en Balade* » ;
- Festival « *Europavox* » ;
- Festival « *Pyromélodie* » à Royat ;
- Clermont Foot ;
- Journées européennes du patrimoine ;
- Comité d'entreprise Michelin ;
- Association Il Faut Aller Voir (IFAV), organisatrice du « *Rendez-vous du Carnet de voyage* ».



## Auvermoov 2019

Auvermoov, concours de start-up lancé en 2016 par le SMTC-AC, **récompense des solutions innovantes en matière de mobilité**. Il s'intègre dans une stratégie globale de développement économique du territoire et d'attractivité de la métropole clermontoise.

Par son système inédit de notation, ce concours donne une vraie place au citoyen dans le choix des gagnants. En effet, les votes du public représentent 50% de la note finale, auxquels s'ajoutent les votes du jury.

Avec des start-up venues de toute la France, cette quatrième édition d'Auvermoov a créé une véritable émulation autour du thème de la mobilité, contribuant à faire de Clermont-Ferrand une métropole reconnue pour son innovation.

### LES CHIFFRES MARQUANTS DE L'ÉDITION 2019



- 12** start-up en lice ;
- 2 400** visiteurs ;
- 1170** votes du public ;
- 2** lauréats.

### LES LAURÉATS 2019

- Le 1<sup>er</sup> prix a été attribué à **Andyamo**, qui propose un calculateur d'itinéraires pour les personnes à mobilité réduite. 
- Le 2<sup>nd</sup> prix a été attribué à **ParkingMap**, pour son application mobile qui oriente les automobilistes vers des places de stationnement disponibles en temps réel. 

Ces projets seront expérimentés sur le territoire clermontois à l'automne 2020. Le prix du SMTC-AC permet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier (100 000 € à répartir entre les lauréats) pour mener à bien l'expérimentation.

BNP Paribas et JCDecaux, partenaires d'Auvermoov 2019, ont également attribué un prix aux start-up de leur choix.

**BNP Paribas et son pôle WAI** (We Are Innovation), pôle d'accompagnement bancaire dédié aux start-up innovantes, ont récompensé :

- **Andyamo** ;
- **Eiver**, application mobile qui récompense les conducteurs ayant une conduite écoresponsable.

**JCDecaux** a récompensé :

- **Streetco**, le premier GPS piéton adapté aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, le Charade Electric Festival « New Tech » porté par la société PHA/Claude Michy, également partenaire de cette édition, a proposé de mettre en lumière les lauréats 2019, du 18 au 20 octobre au circuit de Charade, sur un stand aux côtés du SMTC-AC.



## Billettique

Le SMTCA avec son projet de nouvelle billettique, souhaite **favoriser les déplacements intermodaux**, qui consistent à utiliser successivement plusieurs modes de transport pour réaliser un déplacement.

Ainsi, le nouveau système sera **interopérable avec les systèmes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** et permettra d'utiliser le même support de titre (carte ou application mobile) pour l'ensemble des voyages sur le réseau SNCF et T2C (carte Oùra).

Le MaaS (Mobility as a Service) permet de pousser plus loin le concept d'intermodalité, en proposant des outils qui vont faciliter cette pratique, et l'accès à un bouquet de services de mobilité : information sur l'ensemble des services de mobilité, tarification et processus d'achat combinés, support unique pour accéder à chacun de ces services.

Le projet de renouvellement du système billettique du SMTCA s'inscrit dans cette dynamique puisqu'il permettra l'accès à des services de mobilité et de la vie quotidienne (utilisation de parkings, location de vélos, sites touristiques, universités, piscines...). Ces travaux sont menés en

partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, la SPL Tourisme et les universités.

Début 2019, le SMTCA a confié à Flowbird un contrat en vue de déployer les outils nécessaires à la mise en place d'une politique MaaS, avec un objectif de mise en service fixé avant la fin 2021. Le panel couvert est large : du mode d'achat et de paiement (achat d'un ticket dans le bus avec sa carte bancaire et sans contact, paiement différé, application mobile, flashcode...) jusqu'au support (carte sans contact, billet sans contact...), en passant par les équipements en station (distributeurs automatiques de vente) et dans les bus et tramways (valideurs...).

Ce projet de « Fourniture et mise en service d'un système billettique pour le réseau urbain T2C » est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes cofinance également ce projet dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) Auvergne 2015-2020.



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes



## Card4All : un projet européen de partage d'expériences



Dans le cadre du programme européen URBACT, Clermont Auvergne Métropole est membre du réseau Card4All, dont l'objectif est de favoriser le transfert de connaissances entre six villes européennes, autour de la mise en place d'une **carte citoyenne multiservice**.

La Ville de Gijón en Espagne, qui a lancé sa carte citoyenne il y a plus de 10 ans, met son expérience au profit des autres villes du réseau.

Du 26 au 28 novembre 2019 s'est tenu à Clermont-Ferrand le mid-term meeting Card4All. Cinq villes y ont participé : Gijón (Espagne), Jurmala (Lettonie), Aveiro (Portugal), Suceava (Roumanie) et Sassari (Italie). Elles ont ainsi pu échanger avec les acteurs du territoire impliqués dans cette démarche de carte citoyenne portée par la Métropole (Clermont Auvergne Tourisme, Université Clermont Auvergne...).



+  
clermont  
auvergne  
métropole



Des intervenants extérieurs ont également nourri les discussions de leur expertise : le secrétaire général de l'ADCET (association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires) a présenté les conditions techniques de la réussite d'une carte multiservice dans le cadre réglementaire français et européen sur la thématique de la data, et un expert de Worldline France a partagé sa vision stratégique d'un portail MaaS et sur l'importance d'une bonne coordination des différents acteurs impliqués.

Des visites du dépôt T2C de Champratel et de l'agence C.vélo ont également permis de montrer

## LE PROGRAMME URBACT

URBACT est un programme international financé par le FEDER (fonds européen de développement régional) et les États membres de l'Union Européenne. Ce programme a pour but de faire travailler ensemble des villes dont l'objectif est d'élaborer des solutions pour faire face aux grands enjeux urbains. Il repose sur un réseau de villes européennes, et sur le renforcement des compétences et la capitalisation des bonnes pratiques de ces villes.

le potentiel d'une carte multiservice, avec le premier dispositif de carte intégrant la fonctionnalité multiservice, mis en œuvre pour la C.vélo Box.

## LE RÉSEAU CARD4ALL

Situées dans toute l'Europe, les villes du réseau Card4All font naturellement face à différentes réalités. Mais chacune a l'ambition de devenir une « smart city » en développant une carte citoyenne permettant d'accéder à un large panel de services, publics et privés. Card4All est donc un réseau de transfert de connaissances et de bonnes pratiques construit autour de l'expérience de la ville de Gijón, qui a lancé son "pass citoyen" il y a une dizaine d'années. Cette expérience démontre qu'un pass citoyen contribue à favoriser le développement urbain durable en encourageant la participation citoyenne, en facilitant les procédures administratives et l'accès aux services publics, et en renforçant la cohésion sociale.

Les villes qui participent à ce projet sont chacune à un stade différent de développement de la carte citoyenne, et Card4All leur permet de découvrir de nouvelles fonctionnalités et développements possibles pour leur carte.



# LA MOBILITÉ DURABLE

## Des transports plus propres et moins bruyants

Un tiers des bus du réseau T2C roule au GNV (gaz naturel pour véhicules). L'objectif est d'atteindre les 40% à la fin de l'année 2020.

Fin 2019, une décision volontariste a été prise

par le SMTC-AC dans le cadre de sa politique de transition énergétique : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'achat de bus diesel sera stoppé, 5 ans avant l'échéance réglementaire.



## Des services pour mieux profiter de la vie urbaine

### AUTOPARTAGE

Depuis 2018, le SMTC-AC a pour objectif de développer l'autopartage entre particuliers qui présente de nombreux avantages :

- **écologique**, en limitant le nombre de véhicules en circulation ;
- **économique**, en permettant de partager les coûts d'entretien et de fonctionnement du véhicule ;
- **pratique**, en permettant d'autopartager plusieurs voitures ;
- **convivial**, en créant une communauté.

Le SMTC-AC, via un assistant à maîtrise d'ouvrage (Adetec), participe à la communication autour de cette pratique, et joue aussi un rôle important d'accompagnateur, notamment en organisant des rencontres, en prenant en charge l'assurance et en conseillant les personnes voulant se lancer dans cette démarche.

En 2019, quatre nouveaux contrats d'autopartage ont été signés. Petit à petit, cette pratique fait de nouveaux adeptes s'ajoutant aux onze déjà actifs.

**PARTAGER UNE VOITURE**

**Pourquoi pas vous?**

Le premier service public d'autopartage entre particuliers, pour bénéficier gratuitement :

- D'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule
- D'une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident
- De conseils et d'un accompagnement personnalisé

**Pour qui ?**

- Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture ou dois partager son utilisation.
- Je possède un véhicule que j'utilise peu ou qui stationne longtemps au même endroit.

**Economique**  
Partagez des frais du véhicule.

**Ecologique**  
Contribuez à limiter le nombre de voitures en circulation.

**Convivial**  
Créez un lien de confiance entre les participants.

**Rationnel**  
Des voitures mieux utilisées.

[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)

**SMTC**  
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

## COVOITURAGE

Toujours dans un objectif de limiter l'autosolisme (le fait de circuler seul dans une voiture), le SMTC-AC accompagne le développement du covoiturage.

### Covoiturage Auvergne



En 2011, le SMTC-AC a signé une convention avec Covoiturage Auvergne, principal acteur local de la mobilité durable, mettant en relation des passagers avec des conducteurs souhaitant partager leurs trajets.

Fin 2019, Covoiturage Auvergne comptait 26 379 inscrits, soit 2 616 inscrits supplémentaires depuis 2018. 5 289 appartenaient à l'une des 18 communautés les plus actives. Au 31 décembre 2019, 6 574 annonces de trajet étaient enregistrées sur le site, dont 1 941 nouvelles annonces.

75% des trajets proposés ont un point de départ localisé dans le Puy-de-Dôme, dont :

- 27,3% dans la Métropole clermontoise ;
- 8,7% dans la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

73,5% des trajets proposés ont un point d'arrivée localisé dans le Puy-de-Dôme, dont :

- 51% dans la Métropole clermontoise ;
- 6% dans la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans.

### Klaxit klaxit

En mai 2019, une expérimentation de covoiturage domicile-travail a été lancée par le SMTC-AC via le lauréat Auvermoov 2017 : Klaxit. L'idée est de créer des communautés de covoitureurs chez les plus grands employeurs de la métropole.

## Bilan carbone

En 2019, le réseau de transports en commun du SMTC-AC a émis 9 287 tonnes de CO<sub>2</sub> - soit une baisse de 5% en 10 ans - tout en assurant un plus grand nombre de voyages, ce qui traduit une amélioration notable de l'efficacité énergétique du réseau.

Pour la ligne A, les émissions sont très faibles : le fonctionnement électrique du tramway génère très peu d'émissions, et au vu du grand nombre



Le cadre de l'expérimentation, prévue pour 3 ans, est le suivant :

- À travers une licence, Klaxit propose son service à prix réduit aux employeurs de la métropole.
- Le SMTC-AC propose un prix passager unique à 1 € (trajet inférieur à 40 km avec l'origine ou la destination dans le ressort territorial du SMTC-AC). Pour les trajets supérieurs à 10 km, le SMTC-AC subventionne chaque déplacement à hauteur de 10 centimes par kilomètre dans la limite des 40 km.

Au 31 décembre 2019, 601 personnes étaient inscrites à ce service. La Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole et Acticall faisaient notamment partie des employeurs signataires.

### Covoit'ici, par ECOV

Ouverture expérimentale (lauréat Auvermoov), d'une ligne de covoiturage « dynamique », comportant 5 arrêts, entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand.

Cette ligne a été ouverte en mai 2019, entre mai et décembre 2019 on compte 161 trajets.

de passagers transportés par rame, il s'agit de l'un des modes de transport les plus efficaces du point de vue environnemental. En considérant le nombre de passagers transportés par bus et les actions menées en faveur de la transition énergétique du matériel (véhicules récents moins émetteurs, augmentation de la part du GNV), les émissions du réseau bus par passager transporté continuent également de diminuer.

Afin d'améliorer encore la performance environnementale sur le territoire de la Métropole, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole portent le projet de création de deux lignes fortes supplémentaires et de renforcement du réseau à l'horizon 2025. Cette amélioration passera par la réduction des émissions des véhicules – par

le biais de l'introduction de bus à propulsion électrique « zéro émission » à l'échappement –, et par l'augmentation de la fréquentation à travers l'amélioration du service (réseau optimisé, tout particulièrement sur les lignes B et C, avec la création de sites réservés pour améliorer la vitesse et augmenter la fréquence).

## C.vélo

Le service poursuit son développement.

### Vélos en libre-service (VLS) :

- 17 226 abonnés annuels en cours (11 623 au 31 décembre 2018, soit + 48,21% en 1 an) ;
- 708 609 courses effectuées en 2019 (364 588 en 2018, soit + 94,63% en 1 an), soit une moyenne de 59 051 courses par mois ;
- taux de rotation de 4,66 déplacements par vélo et par jour en moyenne sur l'année.

### Vélos longue durée (VLD) et vélos à assistance électrique (VAE) :



- Le parc de VAE est passé de 154 VAE, fin 2017 à 250 en 2019, ce qui a permis de limiter la liste d'attente à 15 personnes, alors qu'elle avait atteint 114 avant l'arrivée des nouveaux vélos.
- Une expérimentation de livraison de VAE dans les communes hors Clermont-Ferrand, pour développer leur usage sur l'ensemble du ressort territorial, a été lancée en décembre 2019. Douze communes ont participé à la première livraison, dont Beaumont, où deux VAE ont ainsi pu être loués directement dès le mois de décembre.

### C.vélo Box, inaugurée en avril 2019 :



- Au 31 décembre 2019, 36 emplacements (sur 150) étaient occupés, soit un taux d'occupation de 24%.



### AUDIT DU SERVICE C.VÉLO

En 2019, pour assurer un service toujours plus efficace et en adéquation avec les besoins des usagers, le SMTC-AC a lancé un audit de C.vélo avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette expertise avait pour but de recenser les points positifs et les points d'amélioration de l'exploitation de l'ensemble des services.

Cette opération a été menée conjointement par les bureaux d'études Solcy et Shared Micromobility.

L'AMO a réalisé un travail de terrain en lien avec Vélogik Auvergne, le titulaire du marché d'exploitation du service C.vélo. Il a également effectué des entretiens individuels, étudié la forme des différents marchés d'acquisition et d'exploitation du vélo, et réalisé un benchmark.

Ce travail a abouti à un état des lieux de la situation, permettant de dégager des pistes d'amélioration. Ces recommandations permettent au SMTC-AC d'approfondir sa réflexion en vue de préparer le futur marché d'exploitation vélo, qui débutera en 2021.

## Actions de sensibilisation pour un meilleur partage de l'espace public

### CAMPAGNE SÉCURITÉ PLATEFORME DU TRAM

Circuler sur la voie du tramway est dangereux et interdit. Or, environ 6 000 fois par jour, des piétons, cyclistes ou conducteurs de deux-roues ou de véhicules motorisés empruntent la plateforme du tramway.

Pour la sécurité de tous, le SMTC-AC a décidé de mener une campagne de communication (« Circuler sur la voie de tram ? Pas juste une fois, juste jamais »), avec T2C et Clermont Auvergne Métropole.

La première phase de la campagne, qui avait pour objectif de montrer et d'expliquer ces comportements dangereux, s'est déroulée à l'automne 2019.

En septembre a eu lieu une rencontre entre le SMTC-AC, T2C, Clermont Auvergne Métropole et les principaux relais d'opinion concernés (sociétés de livraison, vélos, universités et écoles, associations d'usagers...). Dans la continuité, une présentation de la campagne a été faite aux principaux médias locaux.

Cette première phase a donné lieu à des insertions presse, des flyers, une vitrophanie du tramway, des spots radio (France Bleu, NRJ, Nostalgie, Radio Scoop), des affiches sur les bus, dans la ville, etc.

Les deux autres phases (comportements ciblés et sanctions) sont prévues pour 2020.



### CAMPAGNE BONNES PRATIQUES C.VÉLO

Des mauvaises pratiques ont été observées chez les usagers du service C.vélo : raccrochage hors borne en station, prêt de compte, circulation sur la voie de tramway... Avec l'important développement que connaît le service, ces comportements inappropriés prennent de l'ampleur.

Le SMTC-AC et C.vélo ont décidé de sensibiliser les abonnés en lançant une campagne de « bonnes pratiques », à la rentrée 2019 :

- Z-Card « Les bonnes pratiques » : au recto, la liste des bonnes pratiques que doit respecter un C-véliste ; au verso, la carte des stations C.vélo. Ce flyer ludique et pratique, au petit format et dépliable, a été distribué lors de différents événements (manifestation « Clermont fête ses étudiants », Foire internationale de Clermont-Cournon...). On peut également le trouver en agence C.vélo, T2C, à la Maison des Mobilités, etc.



- Mini-série de six vidéos reprenant les bonnes pratiques du C.véliste :
  - « C.vélo, utilisation de l'application »
  - « C.vélo, situation face à une station pleine »
  - « C.vélo, les 5 étapes pour raccrocher un vélo »
  - « C.vélo, dans quelles conditions utiliser l'antivol ? »
  - « La C.vélo Box, comment elle fonctionne ? »
  - « C.vélo, sécurité et bonnes pratiques »

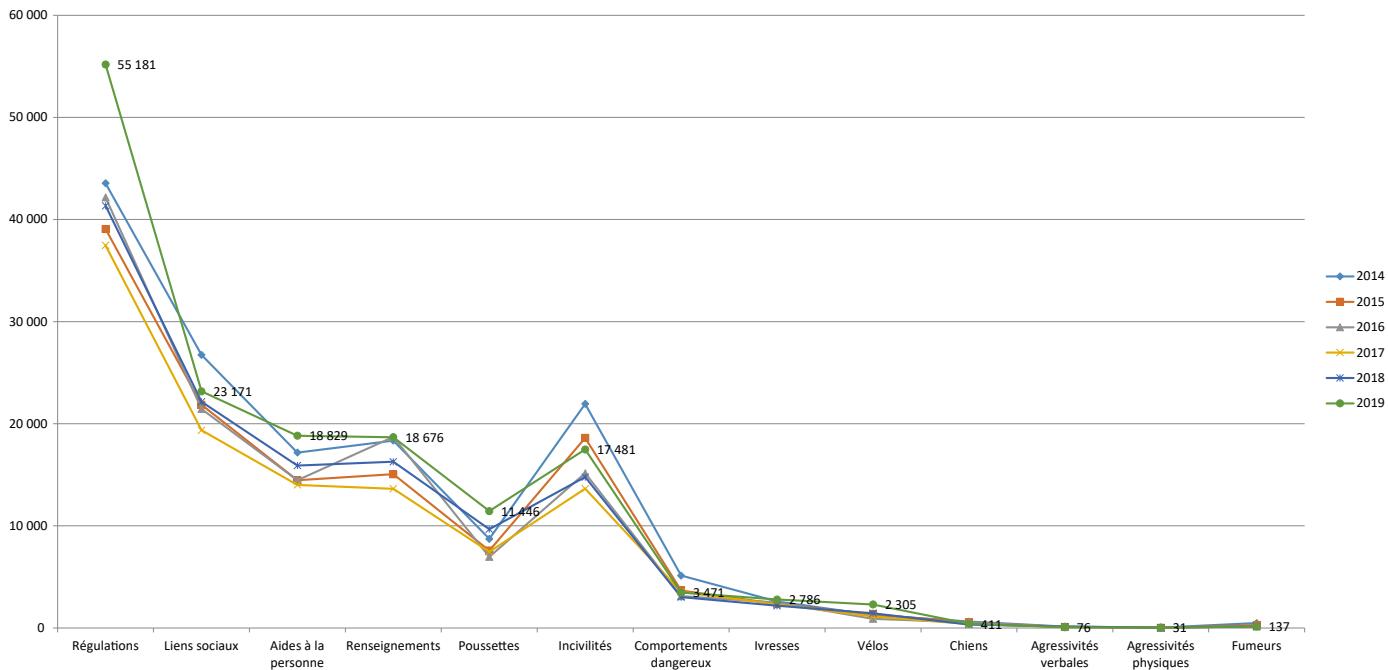
Ces vidéos ont été diffusées sur les différents réseaux sociaux C.vélo et lors de divers événements.

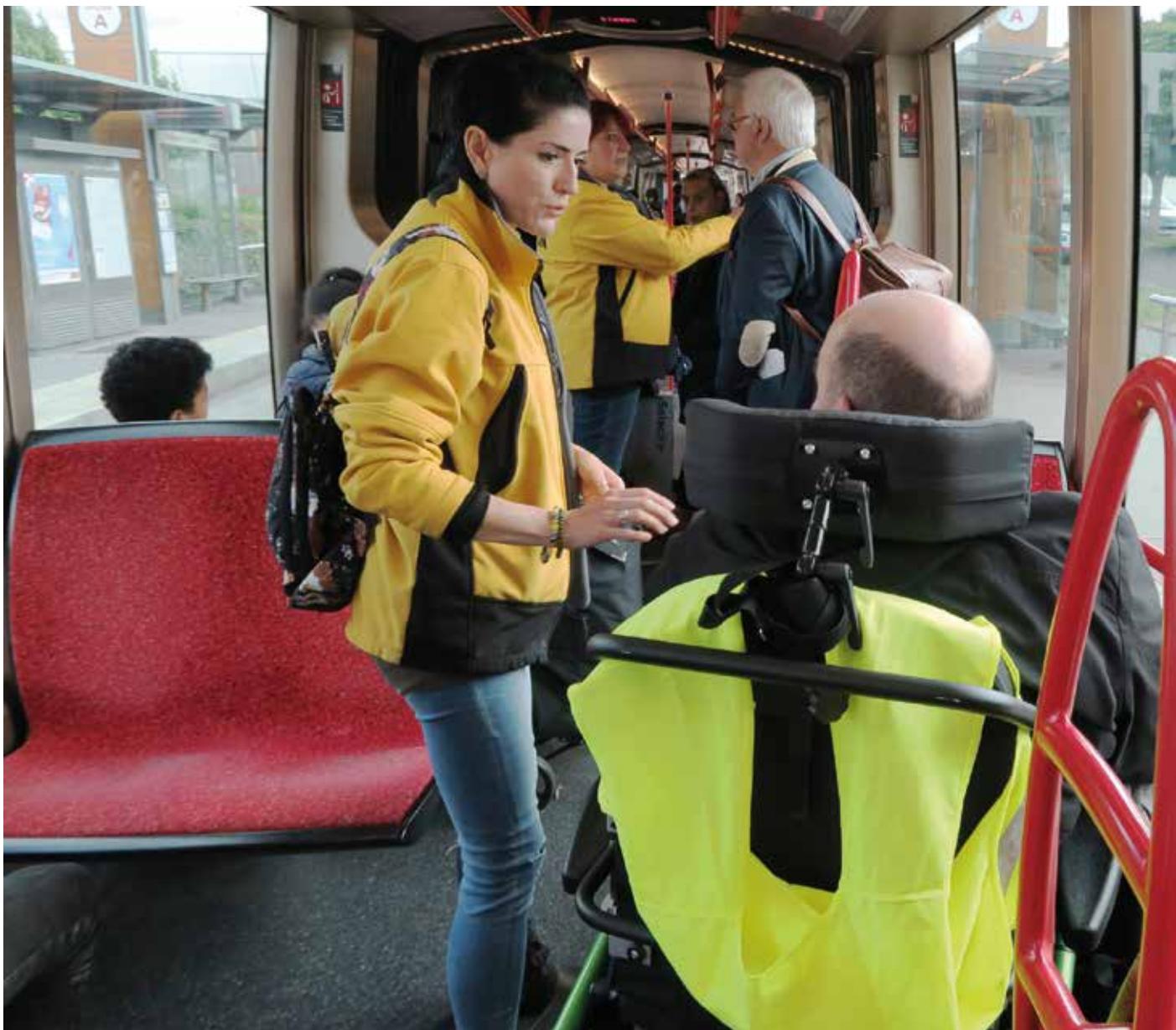
## MÉDIATION SUR LE RÉSEAU T2C

31 médiateurs se relaient sur le réseau T2C. Par leur présence active, ils veillent au bon fonctionnement du service ainsi qu'à la tranquillité des voyageurs et du conducteur.

Les tramways circulant en soirée sont notamment couverts par deux médiateurs par rame jusqu'à 1h45 du matin. Les médiateurs peuvent aussi intervenir dans les services scolaires.

### TYPES D'INTERVENTIONS ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015





En 2019, comme pour les années précédentes, les interventions concernaient principalement :

- la régulation : les médiateurs fluidifient le déplacement des usagers dans les transports, notamment pour éviter l'encombrement aux abords des portes ;
- les liens sociaux : les médiateurs se rendent disponibles pour tout échange verbal avec les usagers, soit de leur propre initiative, soit à la demande de l'usager ; les médiateurs participent ainsi à la création d'un lien social ;
- les renseignements et le respect des horaires.

En 2019, les médiateurs sont principalement intervenus sur les aides à la personne et les demandes de renseignements. Cela s'explique par une utilisation accrue des transports en commun, notamment du tram, ainsi que par des phases de travaux et des mouvements sociaux qui ont perturbé le service.

Pour pallier les divers troubles, le service de médiation a rencontré en 2019 différents acteurs du territoire concernés, comme des responsables de BDE (bureaux des étudiants), afin de les sensibiliser aux bonnes attitudes à adopter.

Enfin, preuve de sa nécessité, en 2019 l'équipe a été renforcée : un médiateur a été recruté en CDD et deux autres en CDI.

# LA MOBILITÉ POUR TOUS

## Tarification solidaire

Mise en place par le SMTC-AC depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la tarification solidaire permet aux personnes les plus fragiles financièrement d'accéder au réseau de transports en commun en bénéficiant de tarifs réduits sur les abonnements mensuels (appliqués en fonction du quotient familial).

Quotient familial	Niveau de réduction	Tarifs 2019 de l'abonnement mensuel
0 à 435 €	- 92%	4,10 €
436 à 570 €	- 80%	10,40 €
571 à 770 €	- 60%	20,80 €



En décembre 2019, on comptait 19 993 abonnés solidaires (soit 47% du nombre total d'abonnés). Un nombre en légère diminution par rapport à 2018 (21 641 abonnés solidaires, soit 50,4% du nombre total). Cependant, il faut noter que le nombre d'abonnés bénéficiant de la plus forte réduction (- 92%) a continué d'augmenter en 2019 tandis que le nombre d'abonnés bénéficiant de la plus faible réduction (- 60%) a fortement diminué (- 1 116 abonnés).

	Abonnements - 92%	Abonnements - 80%	Abonnements - 60%
Fin 2016	10 114	4 517	2 669
Fin 2017	11 540	4 790	3 322
Fin 2018	13 033	5 023	3 585
Fin 2019	13 186	4 338	2 469

## Schéma directeur d'accessibilité programmée (2016-2020)

Le SMTC-AC a voté son schéma directeur d'accessibilité en septembre 2016. Sa mise en œuvre avait pour objectif de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap (PMR et personnes malvoyantes) plus de 90 quais supplémentaires entre 2017 et 2019.

### ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊT

En novembre 2018, 61% des points d'arrêt du réseau de bus régulier (hors ligne A) étaient aux normes, soit 577 points d'arrêt sur 952.

En décembre 2019, 65% des points d'arrêt du réseau de bus régulier (hors ligne A) étaient aux

normes, soit 616 points d'arrêt sur 952. 39 quais ont donc été aménagés en 2019.



### LIGNES ACCESSIBLES

En 2019, la ligne 9 a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les lignes accessibles sont les suivantes : A, B, C, 3, 4, 9, 10, 12 et 21.

La mise en accessibilité, entre 2006 et 2019, a coûté environ 6 M€ (420 000 € en 2019).

## Moovicité

Initié par le SMTCA en septembre 2014 et assuré par le prestataire Keolis, ce service de transport à la demande (TAD), couvrant les 23 communes du ressort territorial, répond aux objectifs suivants :

- favoriser globalement l'accessibilité du réseau de transport urbain T2C ;
- faciliter l'intermodalité entre l'ensemble des modes de transport présents dans la métropole clermontoise ;
- améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

**Le service à destination des personnes à mobilité réduite (PMR)** fonctionne toute l'année du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 7h (première prise en charge) à 23h30 (dernière dépose).

Neuf conducteurs assurent ce service du lundi au vendredi, relayés par une équipe de cinq conducteurs du samedi au dimanche.



Le service TAD pour les PMR a réalisé 22 068 courses en 2019 pour 309 154 km parcourus. Un nombre de courses en baisse par rapport à 2018 (35 000 courses), qui s'explique notamment par la mise en place du service Mooviguide.

**Le service TAD tout public** fonctionne quant à lui toute l'année du lundi au samedi, hors jours fériés, suivant des plages horaires définies selon les lignes. Ce service est opérationnel sur six lignes zonales et une ligne virtuelle\*, en rabattement sur le réseau T2C.

L'exploitation est réalisée par six conducteurs. En 2019, 267 265 km ont été parcourus pour un total de 14 304 courses (12 381 en 2018).



\* Ligne zonale : service déclenché sur réservation durant des tranches horaires prédéfinies.  
Ligne virtuelle : service sur réservation avec passage des bus à des horaires fixes.

## Mooviguide

Mis en place en octobre 2017, ce service, dont l'exploitation a été confiée à la société Keolis, permet d'effectuer un déplacement sur le réseau T2C en étant guidé par un accompagnateur. Keolis sous-traite une partie du service à la société Mon Copilote, issue des expérimentations Auvermoov.

L'accompagnement débute au domicile du voyageur et le déplacement s'effectue en tramway ou en bus, selon l'accessibilité des lignes.

L'utilisation du service Mooviguide est en forte progression depuis le mois de janvier 2019. 1 438 courses ont été réalisées en 2019, contre 845 en 2018 - soit une hausse de 70%.

Ce service, très apprécié des personnes à mobilité réduite, a permis non seulement de désengorger Moovicité, mais aussi de faire gagner en autonomie de jeunes déficients mentaux en foyer ou encore de permettre à des personnes non-voyantes ou malvoyantes de repérer un trajet.

### Profil des usagers Mooviguide pour 2019 :

- 52,50% sont malvoyants ou non-voyants ;
- 28,58% présentent un handicap mental ;
- 12,45% sont en fauteuil roulant ;
- 5,35% présentent des troubles autistiques ;
- 1,11% présentent des difficultés pour se déplacer.

### Un pas vers l'autonomie avec MooviGuide !

Besoin d'un accompagnant lors de votre trajet sur le réseau T2C ?

**MooviGuide est la solution pour vous**

**Echanger** **Aider** **Rassurer**

**Qui peut utiliser le service ?**

- > Les clients inscrits à Moovicité
- > Le trajet considéré doit être accessible sur le réseau T2C avec une correspondance maximum
- > Un arrêt à moins de 300 à 400m du lieu de départ et arrivée (<15 minutes)

**Comment ça marche ?**

- > Je réserve mon trajet auprès de la centrale MooviCité
- > Je suis pris en charge devant la porte du lieu de départ et réalise le trajet avec un accompagnateur MooviGuide à pied :
  - pour rejoindre le point d'arrêt sur le réseau T2C
  - accéder et utiliser le réseau T2C
  - rejoindre ma destination finale, depuis la sortie du réseau T2C

**Comment réserver ?**

- > Par téléphone auprès de la centrale de Mobilité

**04 73 87 40 83**  
24h/24, 7jours sur 7 (sauf jours fériés)

Le service MooviGuide est disponible Lundi au Samedi (sauf jours fériés) de 7h à 19h

## Transports scolaires

Au regard de la loi, les transports scolaires sont des services réguliers publics, dont la Région a la responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en dehors du ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Au préalable, les départements assuraient cette compétence. À l'intérieur du ressort territorial des AOM, cette compétence est assurée par la collectivité ou l'établissement public en charge de la mobilité. L'organisation de ces transports est intégrée dans le réseau de transport public urbain.

Au fil de l'intégration de nouvelles communes et de l'extension de son territoire, le SMTCA a pris en charge le transport scolaire par transfert du département. Dans ce cadre, un partenariat avec la Région et le **Département a permis la mutualisation de plusieurs lignes scolaires** via l'établissement d'une convention de cabotage. Les élèves domiciliés à Mur-sur-Allier et à Pérignat-ès-Allier peuvent ainsi emprunter les lignes LS041, LS258, LS339 ou LS421, avec un titre T2C sous réserve d'être inscrits auprès des services du Département. Une vente délocalisée sur site a lieu avant chaque rentrée scolaire par les services de T2C et du Conseil Départemental.

Un partenariat de ce type existe également sur les communes d'Orcines et de Saint-Genès-Champanelle, offrant la possibilité à tout usager d'utiliser la ligne régulière LR43 et la ligne scolaire LS084.

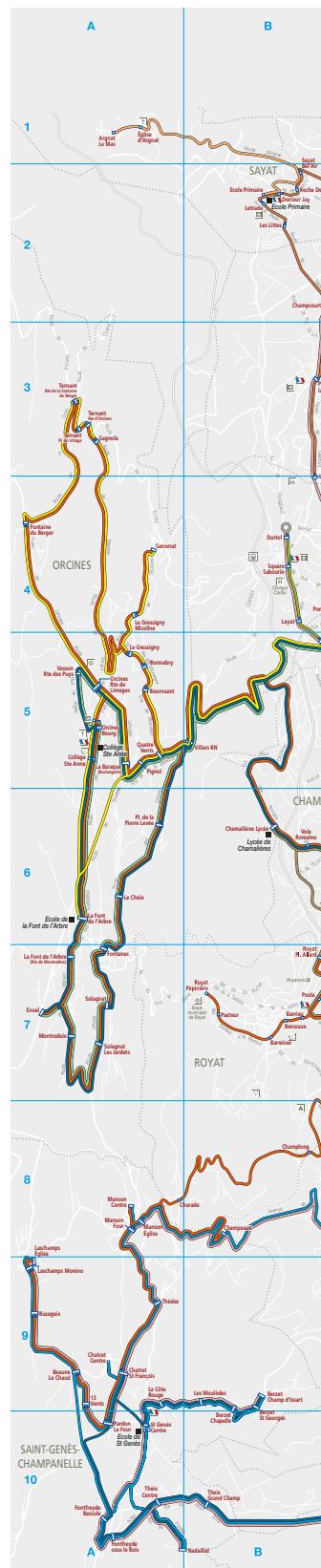
Le transport des scolaires constitue une part importante des besoins en mobilité. En effet, fin 2019, les 11-18 ans représentaient 29% des abonnés T2C.

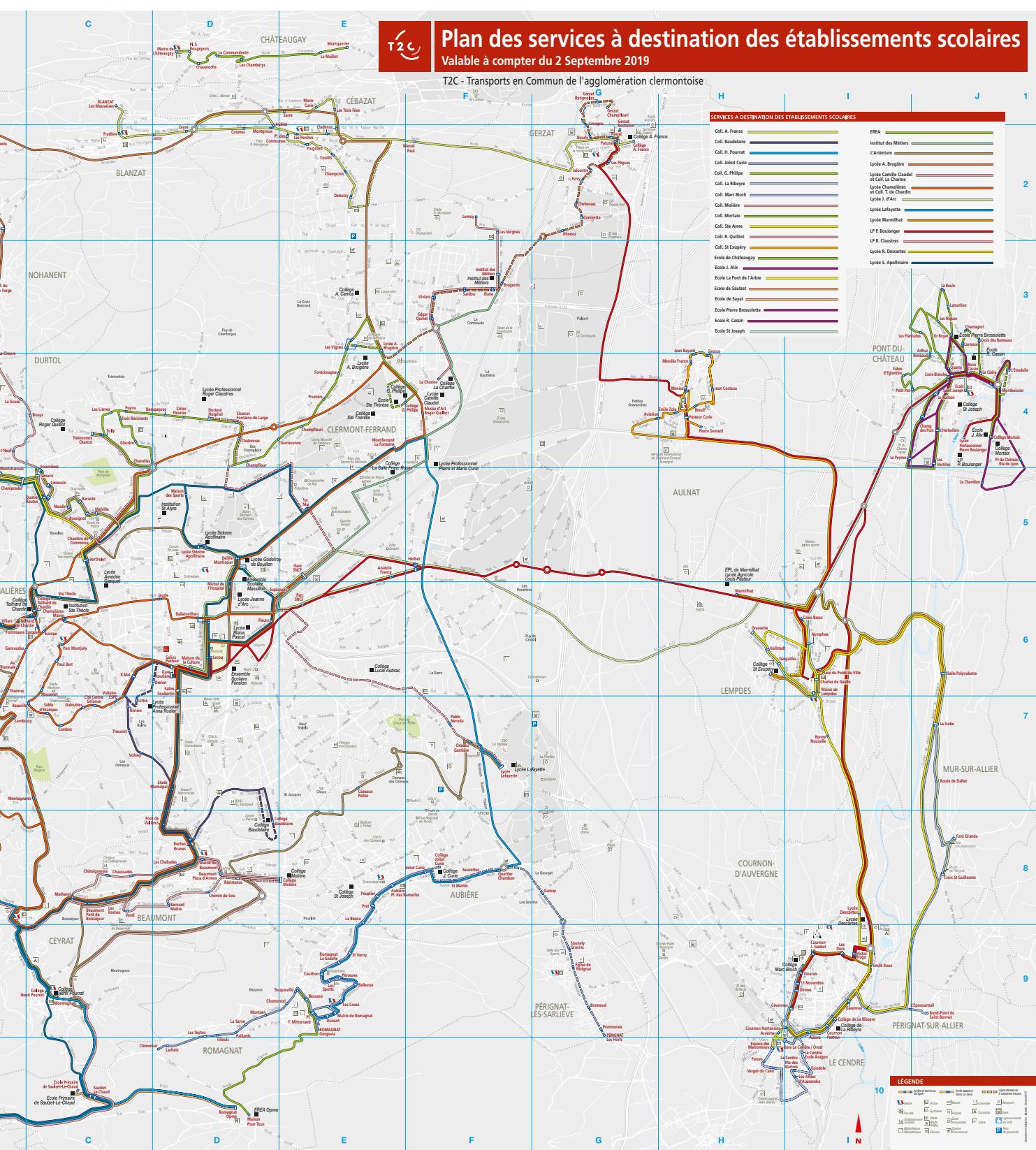
Ainsi, le SMTCA veille continuellement à adapter son offre afin de permettre à chaque élève de rejoindre son établissement d'affectation dans les meilleures conditions possibles.

La densité du maillage des lignes régulières permet de répondre à la plupart des besoins. Néanmoins, l'offre régulière s'avère inadaptée dans certains cas : temps de trajet trop long, correspondances multiples, horaires non calés sur les rythmes scolaires. De plus, certaines communes disposent d'un niveau de desserte réduit (par exemple Mur-sur-Allier ou Pérignat-ès-Allier), et par transport à la demande (Orcines, Saint-Genès-Champanelle).

C'est pourquoi des services spécifiques viennent compléter cette offre régulière avec **des itinéraires et arrêts dédiés, et des horaires adaptés à ceux des établissements scolaires**. Ces services ont une vocation prioritairement scolaire mais sont accessibles à tout usager dans la limite des places disponibles. Ils représentent une production annuelle de 300 452 km à rapporter à la production totale de 7 400 000 km.

Une vingtaine de communes bénéficient de ces services spécifiques, assurant la desserte de 15 collèges et 9 lycées, ainsi que de l'Institut des Métiers à Clermont-Ferrand et de l'EREA à Opme, soit environ 130 services par jour, dont un quart sont assurés par T2C et trois quarts par transporteurs affrétés (Keolis, Nénot, Cellier Chevanet, Giron, Fontanon, Faure, Transdev).





## TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ACTIVITÉ NATATION

Depuis 2016, pratiquer la natation est obligatoire pour les élèves des écoles primaires. Le SMTC-AC prend en charge le coût du transport des élèves du CP au CM2, dans les 23 communes de son ressort territorial.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 604 classes étaient concernées.

Budget : 179 789 € reversés par le SMTC-AC aux communes.

(À noter : les écoles de Pérignat-ès-Allier et Mur-sur-Allier vont à la piscine de Billom ; la prise en charge est donc assurée par Billom Communauté.)



## BEN

Pour la deuxième année consécutive, BEN, le bus de nuit 100% gratuit, a trouvé son public. Du 13 septembre 2018 au 2 juin 2019, environ 15 000 noctambules ont été transportés (les jeudis, vendredis, samedis et jours fériés).

Cette ligne relie les principaux établissements nocturnes du centre-ville de Clermont-Ferrand

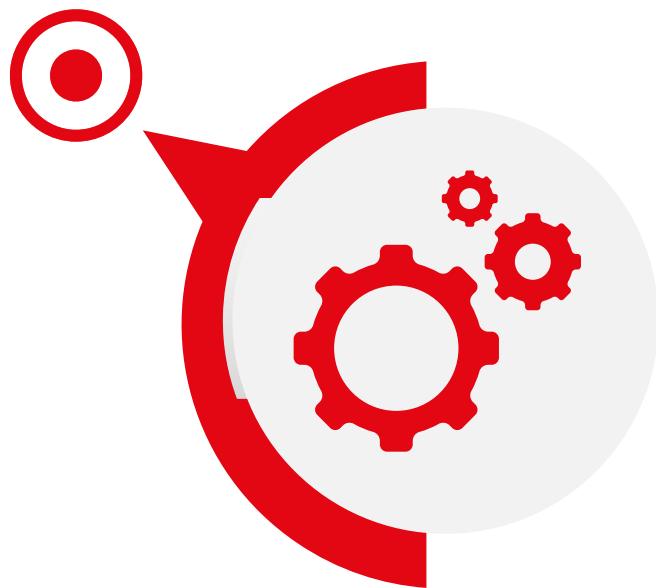
aux principaux secteurs de résidence universitaire, permettant notamment aux étudiants de regagner leur domicile la nuit en toute sécurité. Les départs s'échelonnent de 1 h à 4 h du matin.

BEN est reconduit pour l'année étudiante 2019-2020.





# DES SERVICES EN ÉVOLUTION



# LE RÉSEAU ACTUEL

6 lignes génèrent près de 81% du trafic voyageur :

## 3 LIGNES STRUCTURANTES

- **La ligne A** (tramway)
- **Les lignes B et C** (Bus à Haut Niveau de Service)

La fréquence de ces lignes et les tracés permettent l'accès à la quasi-totalité des équipements publics structurants de la métropole sur les communes d'Aubière, Chamalières, Clermont-Ferrand et Royat.

## 22 LIGNES SECONDAIRES ET DE CABOTAGE

Les lignes 5, 7, 8, 9, 12, 13, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 assurent la desserte de proximité ou de liaison.

## 3 LIGNES FORTES

**Les lignes 3, 4 et 10** complètent l'offre sur les communes de :

- |              |                      |
|--------------|----------------------|
| - Aubière ;  | - Clermont-Ferrand ; |
| - Beaumont ; | - Durtol ;           |
| - Ceyrat ;   | - Romagnat.          |



## 3 NAVETTES

- 2 permanentes : navette Montjuzet et navette du quartier du Prat à Aubière ;
- 2 saisonnières : service BEN et navette du Panoramique des Dômes.

## 5 SECTEURS DE DESSERTE EN TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) :

En complément des lignes périurbaines régulières :

- Orcines vers Clermont-Ferrand/Royat ;
- Saint-Genès-Champanelle vers Clermont-Ferrand/Royat ;
- Pérignat-lès-Sarliève vers Aubière ;
- Nohanent vers Clermont-Ferrand ;
- Châteaugay ou Blanzat vers Clermont-Ferrand/Cébazat.

Sur ces secteurs, les services de transport à la demande fonctionnent sur réservation.

### 1 ligne TAD dont les heures de départ et les itinéraires sont fixes ou adaptés :

- Romagnat/Opme et Saulzet-le-Chaud vers Beaumont.



# L'entretien du réseau et du service

## Révision générale du tramway

Les rames de tramway livrées en 2006 approchent de leur date de révision mi-vie, qui a lieu après 15 ans de service. Il s'agit de vérifier l'ensemble des organes et de s'assurer du niveau maximum de sécurité.

En 2019 se sont déroulés les travaux préparatoires de cette étape majeure et obligatoire dans la vie des tramways. L'immobilisation des rames sera également mise à profit pour réaliser un réaménagement intérieur des rames, notamment en vue d'augmenter la capacité d'accueil des passagers et de fluidifier les circulations.

En prévision de cette rénovation à mi-vie des rames de première génération - prévue entre 2021 et 2023 - et de l'immobilisation des rames de tramway que cela va engendrer, **cinq nouvelles rames de tramway** Translohr ont été mises en circulation le 2 septembre 2019.

Sur ces cinq nouvelles rames, trois viendront compléter l'offre et les deux autres augmenteront la disponibilité en maintenance pour pallier les immobilisations et ainsi continuer à offrir un service optimal aux usagers.



## Gestion de l'obsolescence du système tramway

Outre la rénovation à mi-vie, le SMTC-AC a souhaité **anticiper l'obsolescence** des rames de tramway dans les 15 ans à venir.

L'un des risques principaux est le manque de pièces détachées rendant la maintenance impossible. En effet, le fabricant NTL (New Translohr, filiale d'Alstom) a cessé de commercialiser le tramway sur pneus pour de nouveaux réseaux.

Lors d'un audit sur le tramway clermontois, le ministère en charge des transports avait recommandé la création d'un « **club des utilisateurs** » du tramway sur pneus. L'objectif : partage d'expérience entre les villes concernées, et mutualisation des demandes auprès du constructeur NTL permettant de renforcer la garantie du maintien après-vente. Le 18 avril 2019, Clermont-Ferrand, Medellin (Colombie), Venise et Padoue (Italie) ont signé, à Clermont-Ferrand, un accord instituant ce club des utilisateurs.



Depuis, Clermont-Ferrand a signé un accord avec Alstom/NTL pour la maintenance de son tramway pour 15 ans. La durée de vie prévisionnelle du tramway de 30 ans (jusqu'en 2036) est donc assurée.

## AVANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU

### Un réseau de transport plus efficace, plus structurant, plus ouvert

Lancé en juin 2018, le projet de renforcement du réseau de transport en commun s'est structuré au cours de l'année 2019.

- Le 5 avril, Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC ont signé une convention d'objectifs et de moyens qui définit les rôles et compétences de chacune des structures.

- L'organisation globale du projet s'est mise en place entre les équipes de la Métropole et du SMTC-AC. En juillet, le cabinet Setec Organisation a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage « *pilotage de projet* » (qualité, budget, plannings) et Egis comme assistant à maîtrise d'ouvrage « *conduite technique* ».

- En septembre, les études préliminaires ont été engagées, avec la notification des marchés d'acquisition de données sur les sujets suivants :
  - topographie,
  - géotechnique,
  - diagnostic pollution,
  - inventaire faune flore,
  - reconnaissance réseaux,
  - prestations de comptage.

L'année 2020 sera consacrée à la réalisation et au rendu des études afin de consolider le projet.

## Déploiement de la priorité des bus aux feux sur les lignes B et C

Le fait de circuler en site propre (voie réservée) est la première condition pour améliorer la performance des lignes de transport en commun en matière de vitesse commerciale et de ponctualité en heure de pointe. Donner aux transports en commun la priorité aux carrefours constitue une mesure complémentaire efficace dans cette recherche de performance.

La ligne A de tramway, entièrement en site propre, dispose ainsi d'une priorité aux carrefours à feux tricolores depuis sa mise en service, par l'intermédiaire de boucles de détection installées au sol.

Sur le reste du réseau, seule la ligne B « Royat Place Allard - Stade Marcel-Michelin » bénéficiait d'un système de priorité aux feux, fonctionnant avec le système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) et grâce à des boucles virtuelles installées sous le sol. Lorsque le SAEIV détectait la présence du bus sur la boucle, il envoyait une information au contrôleur de carrefour.

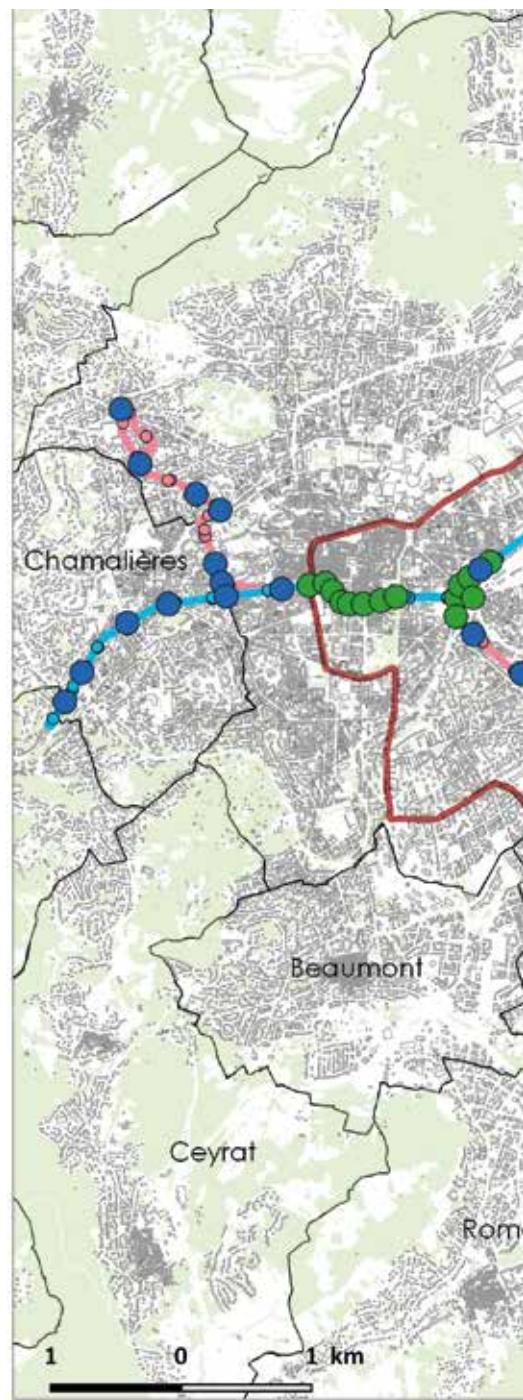
En 2019, le SMTC-AC a décidé le **déploiement d'un système de priorité bus aux feux sur la ligne C**, dans le but de réduire le temps de parcours entre Cournon-d'Auvergne et la place de Jaude, et de gagner en régularité. La technologie SAEIV + boucles de détection étant vieillissante et atteignant sa limite de capacité, une solution par radio courte portée a été retenue pour cette opération,

et déployée sur la ligne B en remplacement de l'ancien système. Cela est d'autant plus pertinent que ces deux lignes empruntent un tronçon commun entre l'esplanade de la gare et l'arrêt Jaude, et sont exploitées avec les mêmes véhicules.

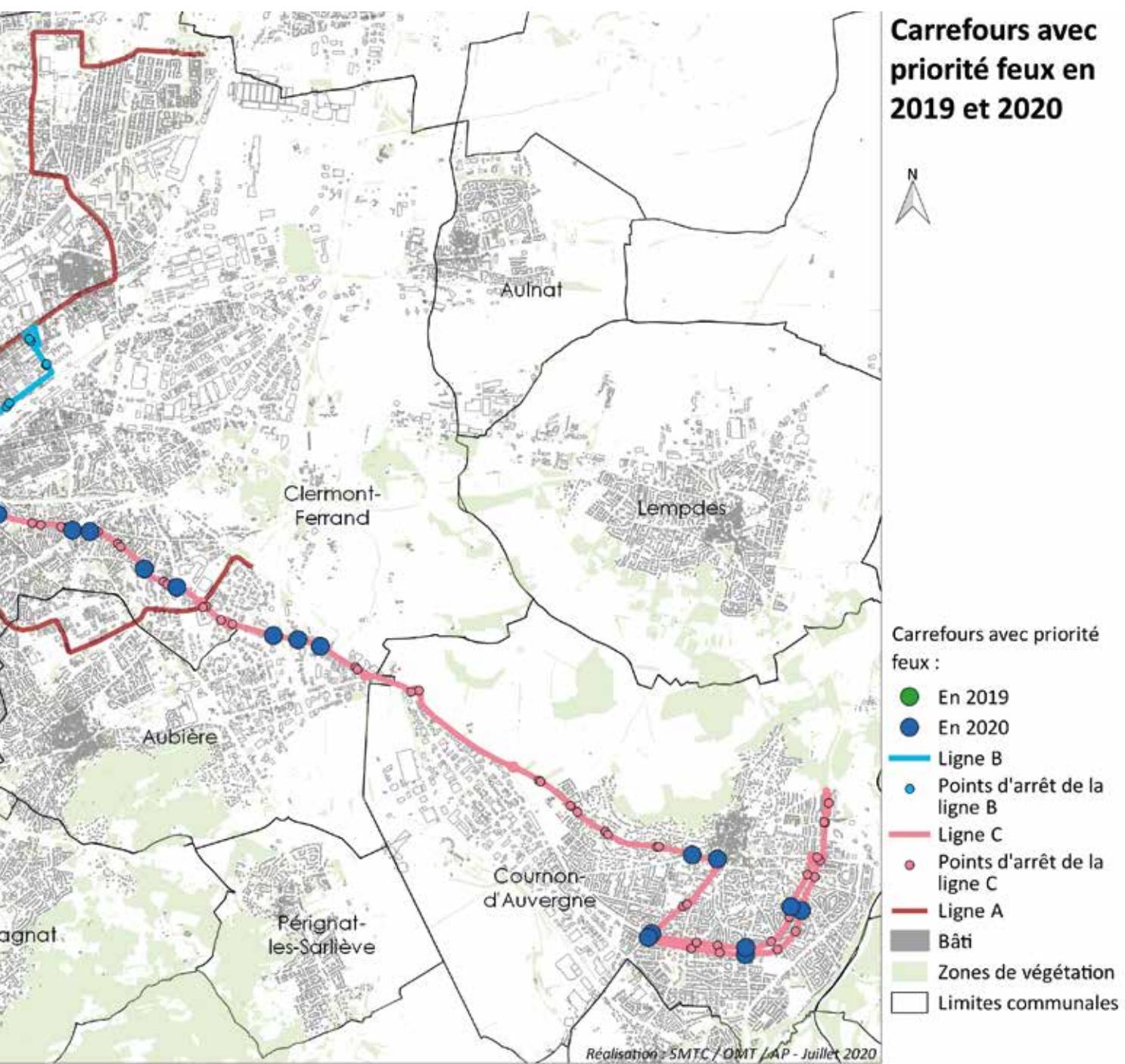
Proposée et étudiée par CeRyX Trafic System en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, cette solution est fournie et paramétrée par Comatis et installée par l'Entreprise Électrique, co-titulaires du marché de fourniture, installation et paramétrage. Ce système de priorité bus par radio courte portée nécessite un boîtier et une antenne pour le véhicule, et un modem dans le contrôleur de feux. Le système fonctionne par calcul des délais d'approche : le bus transmet par GPS régulièrement (environ toutes les 5 secondes) sa position au contrôleur de feux, qui peut ainsi maintenir le feu vert pour le trafic antagoniste à la voie de bus et passer au rouge au bon moment pour que le bus franchisse le carrefour sans arrêt.

Courant 2019, tous les carrefours à feux situés sur le tronçon de la ligne C compris entre l'arrêt Oradou et l'arrêt Jaude, ainsi que sur la partie de la ligne B entre l'avenue Michelin et l'Esplanade de la gare, ont été traités.

Sur ce créneau de 1,7 km, réalisé intégralement en voie dédiée bus et comptant pas moins de 13 carrefours à feux, **les services de la ligne C ont ainsi gagné de**



**1 à 2 minutes** sur le temps de parcours suivant les horaires, soit une réduction de 25% du temps de trajet moyen sur ce tronçon. Ce gain de temps très important est lié au fait que sur le tronçon concerné, les lignes B et C empruntent des couloirs bus réservés.



Depuis janvier 2020, les horaires des services de la ligne C ont été adaptés en conséquence.

Plus précisément, sur 56 courses quotidiennes du lundi au vendredi dans le sens Tamaris vers Cournon, 48 courses ont gagné 1 minute et 8 ont gagné 2 minutes (surtout le matin à l'heure de pointe).

Dans le sens Cournon vers Tamaris, sur 59 courses quotidiennes, 51 courses ont gagné 1 minute et 8 ont gagné 2 minutes (surtout le matin à l'heure de pointe).

En 2020, le déploiement de la priorité bus aux feux concertera le reste de la ligne C ainsi que le carrefour situé à la sortie de Chamalières/Royat sur la ligne B, soit un peu plus de 35 carrefours.

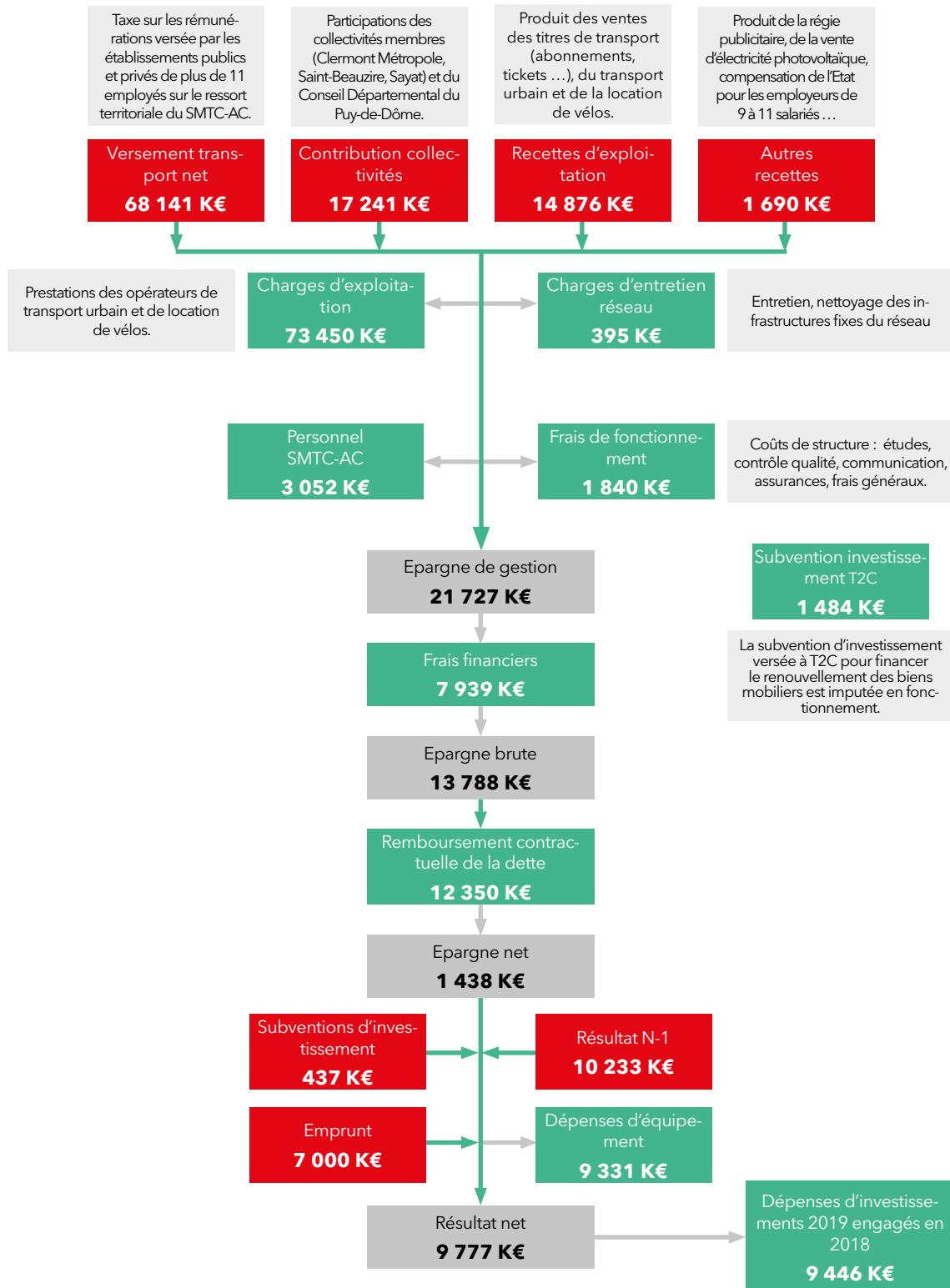


# LES DONNÉES FINANCIÈRES



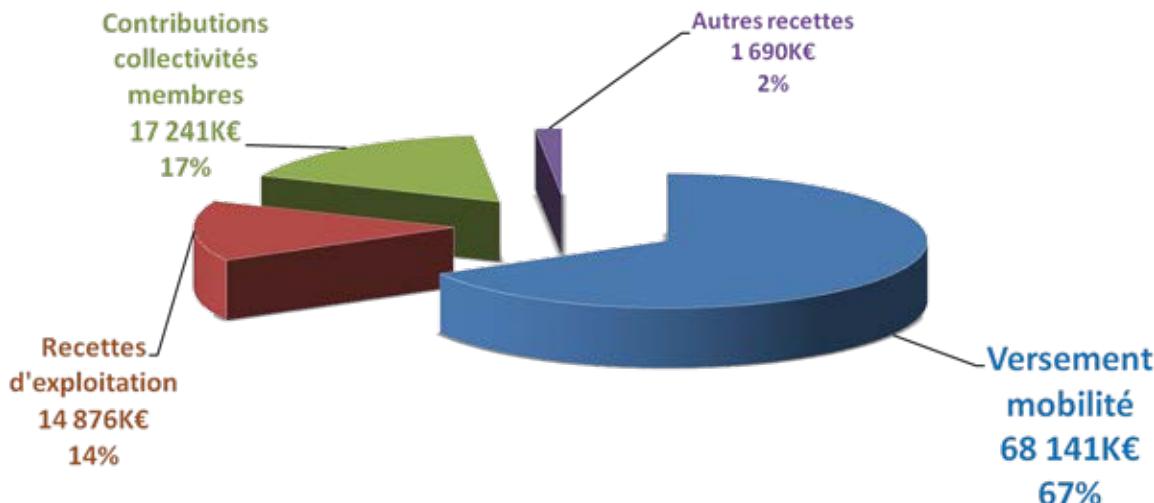
# LE BUDGET

## Présentation analytique des comptes 2019



## Qui finance ?

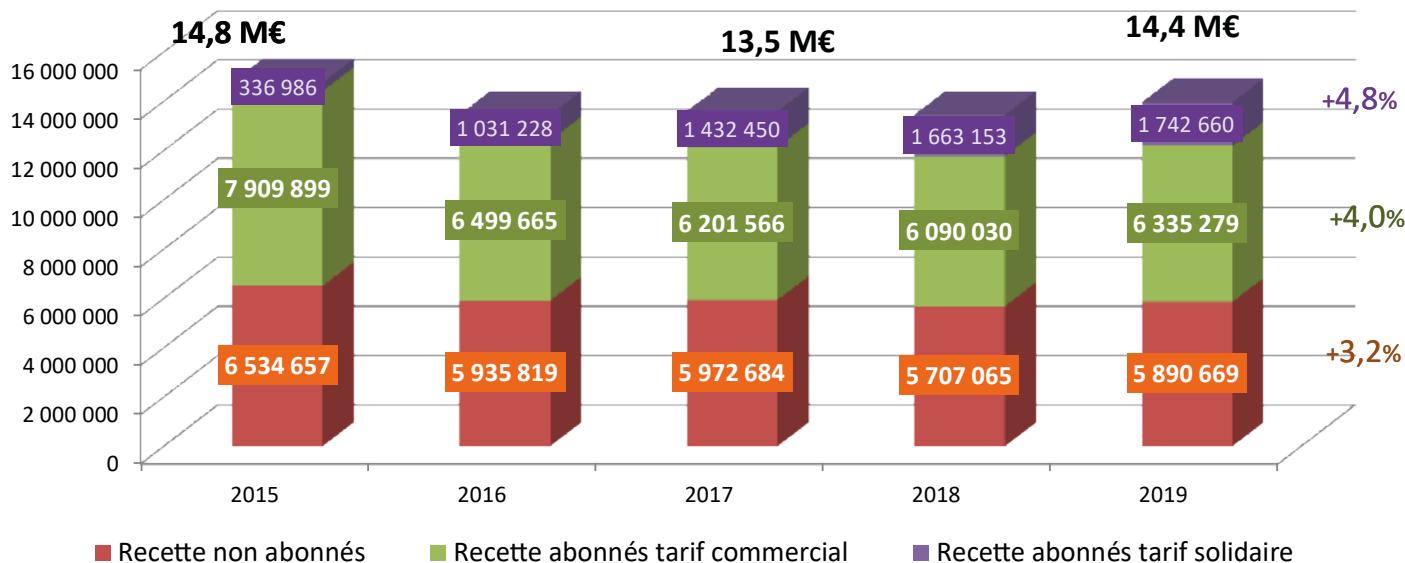
Le versement mobilité représente la principale contribution du financement du transport public urbain, avec une part de 67% pour le SMTC-AC. Le reste est constitué par la contribution des usagers (tickets, abonnements) et par celle des collectivités membres, essentiellement Clermont Auvergne Métropole (voir « *Focus sur le versement mobilité* », page 54).



En 2019, le financement du transport public rapporté à l'habitant s'établit ainsi à 348 € pour le versement mobilité, à 49 € pour la Métropole et à 52 € pour les usagers du transport urbain.

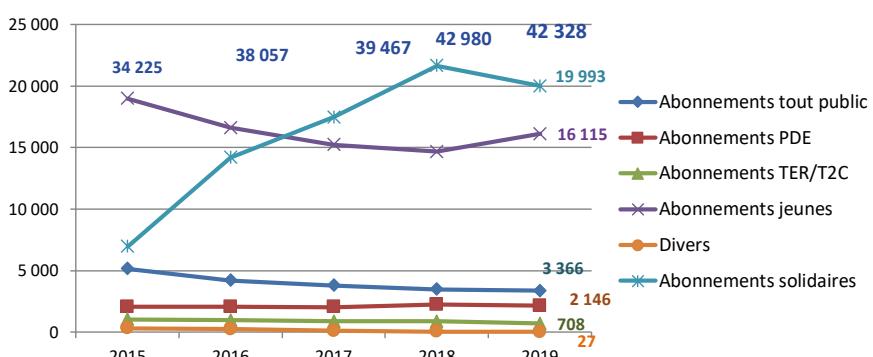
Les abonnements représentent un peu moins de 60% du produit total de la vente des titres de transport.

### Recettes commerciales (en €)

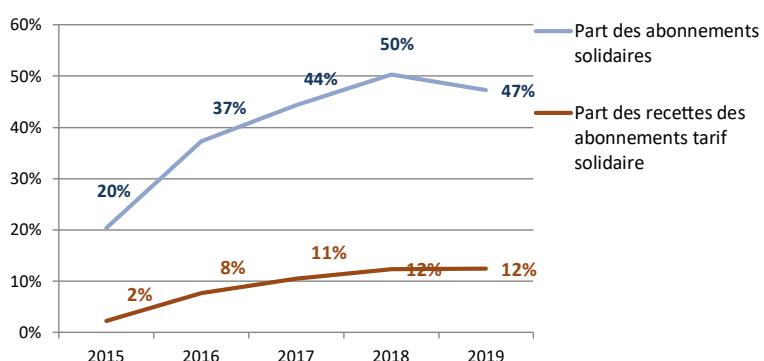


En 2015, le SMTC-AC a mis en œuvre la tarification solidaire. En 2019, le nombre d'abonnés « solidaires » s'élevait à près de 20 000, portant le nombre total d'abonnés à plus de 42 000.

### Abonnements



### Abonnements solidaires



## Focus sur le versement mobilité

Suite à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité. En conséquence, le « versement mobilité » (VM) remplace le « versement transport » (VT).

Alors que la demande de mobilité des Français n'a jamais été aussi forte, l'urgence climatique, la pollution et la congestion croissantes placent les transports publics au premier rang des solutions pour y répondre. Le financement des transports urbains est donc essentiel. En France, il repose notamment sur une ressource acquittée par tous les employeurs de onze salariés et plus : le versement mobilité (VM).

Principale ressource du SMTC-AC, le VM représente environ 67% de ses recettes. Pour

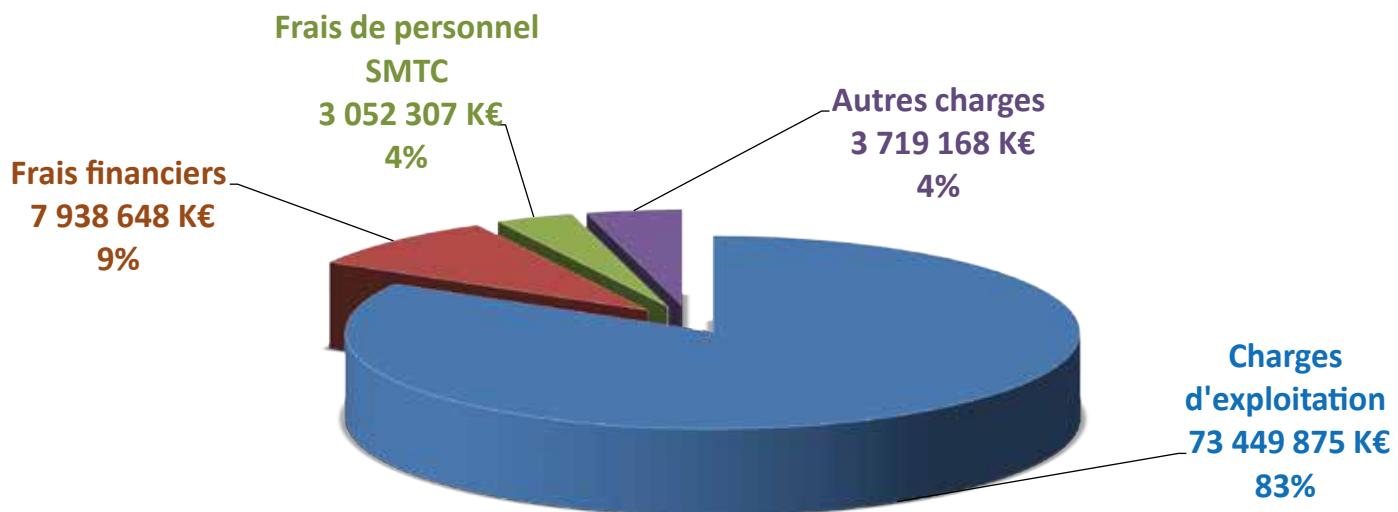
mémoire, il s'agit d'un impôt, collecté par les organismes de sécurité sociale dans le cadre des cotisations salariales prélevées sur la masse salariale des établissements privés et publics dont l'effectif total est de plus de onze salariés. La part du secteur public représente environ 30%.

Le taux du versement mobilité est fixé librement par la collectivité dans la limite d'un plafond voté par une loi de finances et intégré au Code général des collectivités territoriales. Ainsi, lors du conseil syndical du 6 décembre 2018, il a été décidé de relever le taux du versement mobilité en le passant de 1,80% à 2% à compter du 1er juillet 2019.

En 2019, le versement mobilité s'établit ainsi à 68,1 M€ ; une hausse de 4 M€ par rapport à 2018, soit + 6,3%.

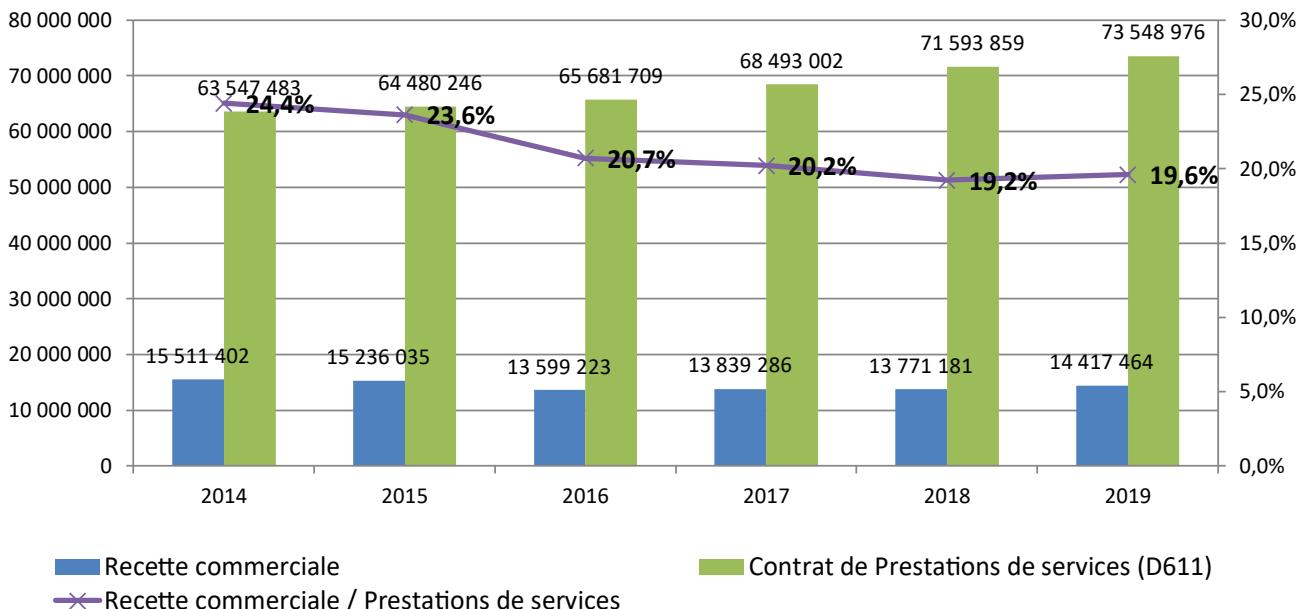
## Quelles dépenses ?

Les recettes financent les investissements et les dépenses de fonctionnement, dont les charges d'exploitation des services de mobilité constituent le poste principal. Avec 73,5 M€, il s'agit de la contribution du SMTC-AC à l'exploitation du service de transport en commun par T2C et des services C.vélo réalisés par Vélogik.



Les usagers des services publics de mobilité participent à hauteur de 20% au financement de ces services.

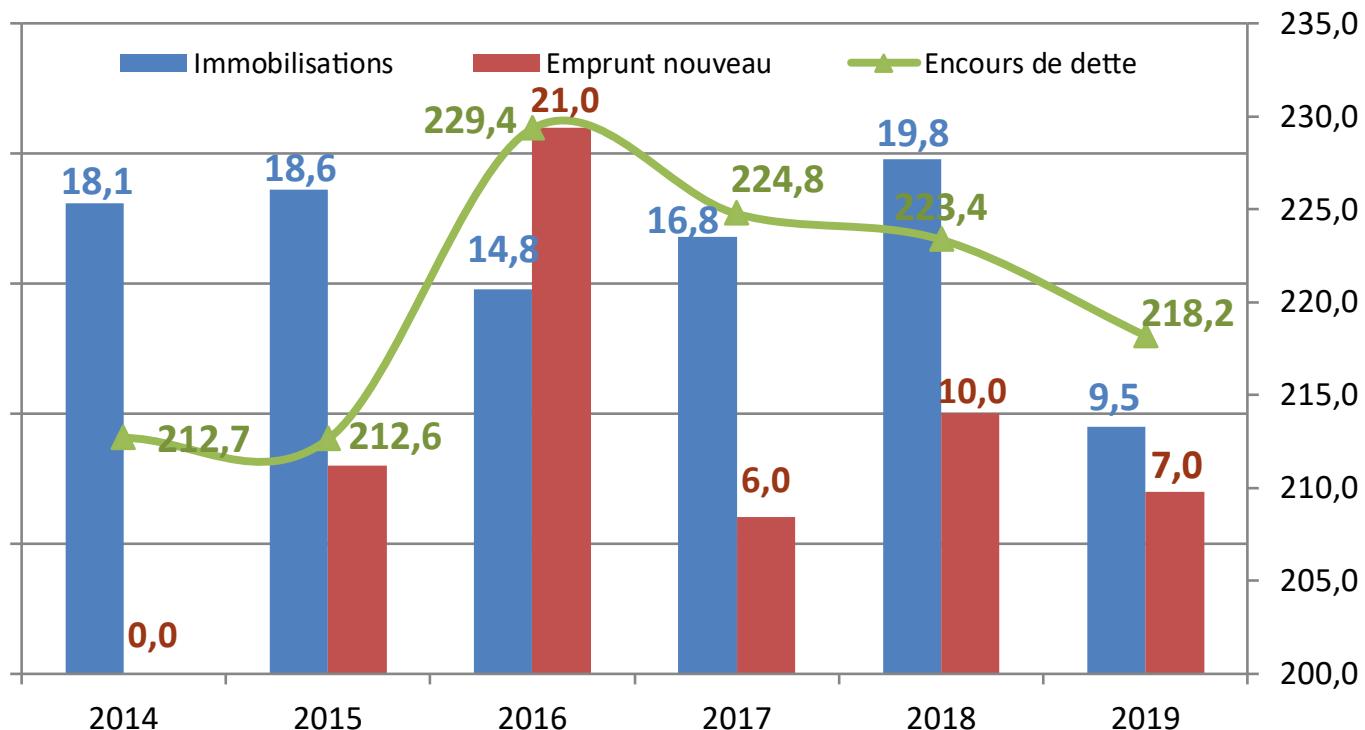
## Recette commerciale et prestations de service



## Quels investissements ?

En 2019, les investissements ont principalement concerné le renouvellement et la modernisation des infrastructures (acquisition de bus, maintenance à mi-vie du tramway, système billettique, accessibilité des quais des arrêts de bus...), ainsi que le développement du réseau (études de mobilité, réseau 2025, mobilité durable avec la box C.vélo et l'acquisition de nouveaux vélos électriques).

Au cours de la mandature 2014-2019, le SMTCA a financé 98 M€ d'équipement, avec 52 M€ d'emprunt bancaire. En 2019, l'encours de dette, composé exclusivement de produits classés 1A sur l'échelle des risques (les plus faibles), est ramené à moins de 220 M€.



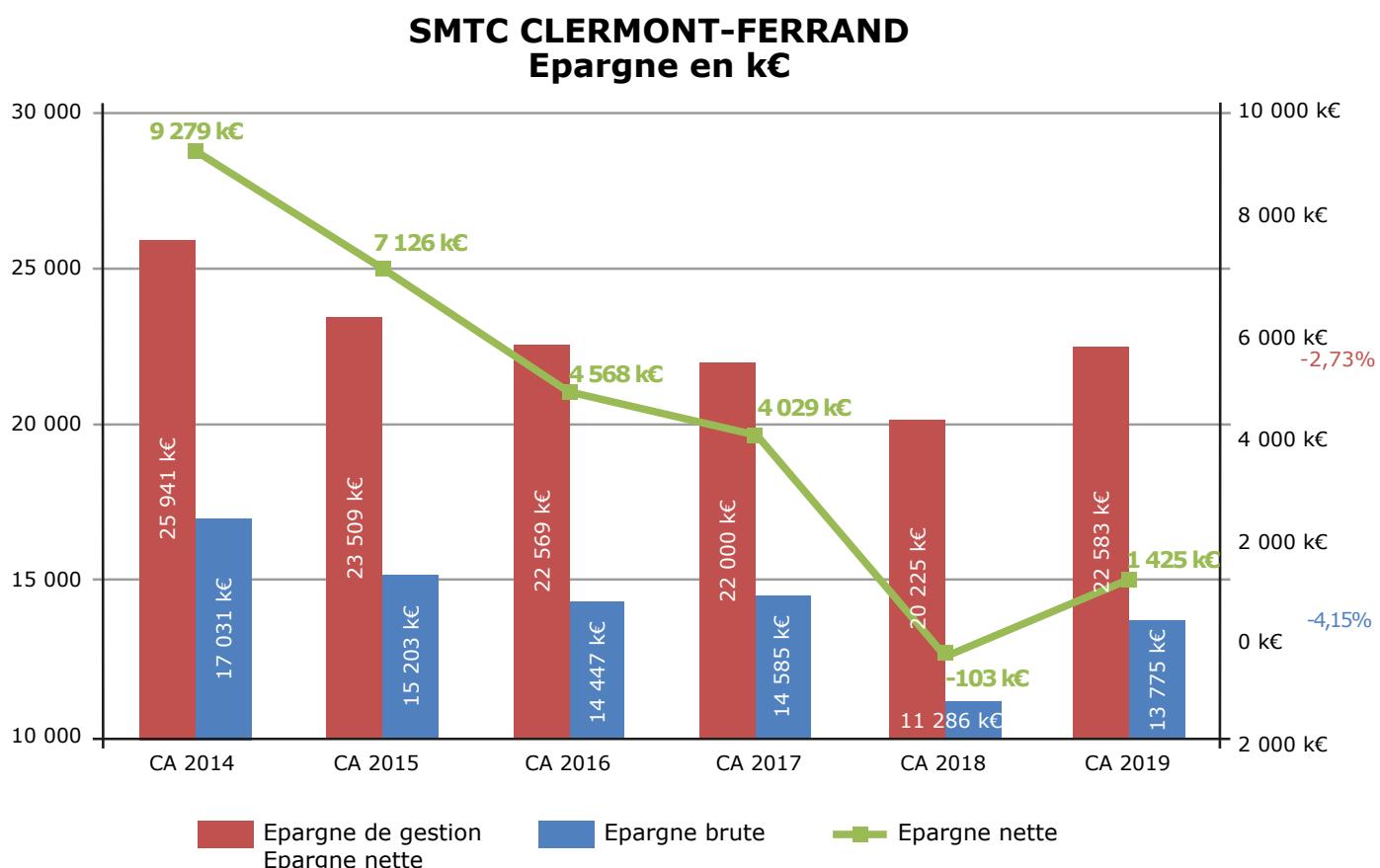
## Ratios financiers en progrès

2018 a été caractérisée par deux éléments :

- un conjoncturel : l'impact des travaux sur la plateforme de 1,2 M€ (hausse des charges de transport et baisse des recettes commerciales)
- un structurel : transfert de 1,4 M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour le financement par T2C des petits investissements de renouvellement des biens mobiliers.

En 2019, l'épargne de gestion repasse au-dessus des 22 M€ et l'épargne brute s'établit à près de 14 M€.

L'épargne nette s'établit à 1,4 M€, soit un taux de 1,4 %. Après retraitement des éléments structurels, elle s'établit à 2,8 M€, soit un taux de 2,8 %, stable par rapport à 2018.





# LE SMTC-AC L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



# LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL



François RAGE  
Président



Hervé PRONONCE  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Système tramway



Blandine GALLIOT  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Finances



Odile VIGNAL  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Exploitation et nouveaux services



Olivier ARNAL  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
EPIC T2C



Agnès DESEMARD  
5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Commission d'appel d'offres/  
Tarification solidaire



François RUDEL  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Ressources Humaines



Cyril CINEUX  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
PDU et sa révision



Pascal GUITTARD  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Restructuration du réseau



Alain DUMEIL  
9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Accessibilité

Suite à la démission de M. Pascal GUITTARD, 8<sup>ème</sup> vice-président en charge de la restructuration du réseau, le Comité syndical du 4 juillet 2019 a décidé de ne pas le remplacer. M. Alain DUMEIL devient 8<sup>ème</sup> vice-président. Mme Odile VIGNAL reçoit, par arrêté, délégation pour assurer le suivi des dossiers délégués à M. Pascal GUITTARD.

# LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

## REPRÉSENTANTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Olivier ARNAL  
Saïd BARA  
Grégory BERNARD  
Laurent BRUNMUROL  
Jacques CHEVALIER  
Cyril CINEUX  
Agnès DESEMARD  
Alain DUMEIL  
Sondès EL HAFIDHI  
Blandine GALLIOT  
Laurent GANET  
Laurent GILLIET  
Patricia GUILHOT

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Irène CHANDEZON  
Valérie BERNARD  
Jean-Pierre BRENAS  
Nadia FORTE-VIGIER  
Chantal LELIEVRE  
Claude PRACROS  
Nicole PRIEUR  
Yves CHAUVET  
André JAMMOT  
Jérôme GODARD  
Pierre RIOL  
Cyril MALLET  
Martine BELLEROSE

**REPRÉSENTANTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE (SUITE)****DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Pascal GUITTARD\*  
*a démissionné le 20 mai 2019 remplacé par*  
 Christophe BERTUCAT  
 Anne KERGUELIN  
 Michel LACROIX  
 Achille MARTINEZ  
 Laurent MASSELOT  
 Raymond MONTAGNE  
 Jean-Marc MORVAN  
 Flavien NEUVY  
 Gérard NOËL  
 Hervé PRONONCE  
 François RAGE  
 Jean-Louis REGNIER  
 Michel SABRE  
 Odile VIGNAL  
 René VINZIO

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

Monique BONNET  
 René DARTEYRE  
 Pierre BORDES  
 Philippe ESPINASSE  
 Marie-José TROTE  
 Michel PAGE  
 Véronique PRIEUR  
 Laurent GAUVIN  
 Julie DUVERT  
 Jacqueline BOLIS  
 Philippe MAITRIAS  
 Marie-Jeanne RAYNAL  
 Nicolas BONNET  
 Martine FAUCHER

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER****DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Gilles VOLDOIRE  
 François RUDEL

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

Oliver BOULICAUD  
 Pascal BOITEL

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER****DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Olivier DUMAS

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

Bernard LEON

- Remplacement de Pascal GUITTARD par Christophe BERTUCAT (Conseil communautaire du 28 juin 2019).
- Remplacement de Karine CHANY-PEYRAUD par Isidro MARTIN (Conseil communautaire du 15 février 2019).
- Suite à la création de la nouvelle commune de Mur-sur-Allier (fusion des communes de Dallet et de Mezel au 1er janvier 2019), le SMTC-AC a procédé à l'attribution de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants au Comité syndical suivant les dispositions de l'article L5212-7 du CGCT. Cette attribution (les élus sont ceux qui représentaient les communes avant la fusion) est prévue jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

# LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Président**

François RAGE ou sa représentante Mme Agnès DESEMARD

**Membres titulaires**

René VINZIO  
Jacques CHEVALIER

Jean-Louis REGNIER  
Raymond MONTAGNE

Michel SABRE

**Membres suppléants**

Alain DUMEIL  
François RUDEL

Michel BEYSSI\*  
Gérard NOEL

Olivier DUMAS

\* Michel BEYSSI a été remplacé par Michel LACROIX.

# LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET RÉSEAU 2025

**Président**

François RAGE ou sa représentante Mme Agnès DESEMARD

**Membres titulaires**

Jacques CHEVALIER  
Olivier ARNAL

Achille MARTINEZ  
Blandine GALLIOT

René VINZIO

**Membres suppléants**

Alain DUMEIL  
Michel SABRE

Grégory BERNARD  
Jean-Marc MORVAN

Nicolas BONNET

# LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C

**Président**

Olivier ARNAL

**Membres titulaires**

François RAGE  
Hervé PRONONCE  
Blandine GALLIOT  
Odile VIGNAL  
Agnès DESEMARD  
François RUDEL

Cyril CINEUX  
Pascal GUITTARD  
Alain DUMEIL  
Jacques CHEVALIER  
Laurent GILLIET  
Achille MARTINEZ

Flavien NEUVY  
Michel LACROIX  
Jean-Marc MORVAN  
René VINZIO

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme (CCI)
- 2 représentants du personnel de la Régie T2C
- 1 représentant de l'Association des usagers des transports urbains de l'agglomération clermontoise (ASTUCE)

# LES COMMISSIONS PERMANENTES

Ces commissions permanentes interviennent en amont du Comité syndical. Elles formulent des avis consultatifs destinés à permettre au Comité syndical, seul décisionnaire, de délibérer.

## Commission en charge des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

### COMPÉTENCES

Budget	Paye	Informatique
Gestion comptable	Gestion des carrières	Véhicules et bâtiment
Dette	Gestion des compétences	

### COMPOSITION

Président : François RAGE

Présidents suppléants : Blandine GALLIOT (Finances) et François RUDEL (Ressources humaines)

Christophe BERTUCAT  
Michel BEYSSI  
Jean-Pierre BRENAS  
Cyril MALLET

Martine FAUCHER  
Michel LACROIX  
Laurent MASSELOT  
Flavien NEUVY

Claude PRACROS  
Hervé PRONONCE  
Michel SABRE  
Odile VIGNAL

## Commission en charge de l'exploitation et des nouveaux services

### COMPÉTENCES

Suivi et évolution du réseau ; gestion et suivi des contrats de transport ; gestion et suivi du patrimoine mis à disposition de l'exploitation ; système d'aide à l'exploitation voyageurs et billettique.

Nouveaux services : covoiturage, autopartage, vélos en libre-service, déploiement du numérique, Open Data.

### COMPOSITION

Président : François RAGE

Présidente suppléante : Odile VIGNAL

Olivier ARNAL  
Valérie BERNARD  
Grégory BERNARD  
Karine CHANY-PEYRAUD  
Jacques CHEVALIER  
Cyril CINEUX  
Achille MARTINEZ  
Agnès DESEMARD

Olivier DUMAS  
Alain DUMEIL  
Sondès EL HAFIDHI  
Laurent GAUVIN  
Laurent GILLIET  
Patricia GUILHOT  
Pascal GUITTARD  
Anne KERGUELIN

Chantal LELIEVRE  
Raymond MONTAGNE  
Gérard NOËL  
Véronique PRIEUR  
Marie-José TROTE  
René VINZIO  
Gilles VOLDOIRE

## Commission en charge du système tramway

### COMPÉTENCES

Maintenance du matériel roulant et installations fixes

Exploitation et sûreté de fonctionnement

Management qualité  
Évolution réseau  
Évolution système

### COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Hervé PRONONCE

Saïd BARA

Grégory BERNARD

Nicolas BONNET

Pierre BORDES

Irène CHANDEZON

Yves CHAUVET

Jacques CHEVALIER

Julie DUVERT

Laurent GANET

Philippe MAITRIAS

Raymond MONTAGNE

Jean-Marc MORVAN

Nicole PRIEUR

Jean-Louis REGNIER

## Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La CCSPL est composée :

- des membres du Bureau syndical du SMTC-AC ;
- de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ;
- de l'Association des usagers des transports clermontois (ADUT) ;
- de l'Association des usagers des transports urbains de l'agglomération clermontoise (ASTUCE) ;
- du Collectif départemental pour l'insertion des personnes handicapées (CDIPH) ;
- de l'Association Vélocité 63.

# LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES



## **GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)**

Titulaire : François RAGE Suppléante : Odile VIGNAL



## **ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (AFGNV)**

Titulaire : Odile VIGNAL



## **UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS (UITP)**

Titulaire : Hervé PRONONCE Suppléante : Odile VIGNAL



## **CIVINET**

Titulaire : Odile VIGNAL



## **CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES**

Titulaire : Odile VIGNAL Suppléant : Achille MARTINEZ



## **ADUHME**

Titulaire : Blandine GALLIOT Suppléant : Michel LACROIX



## **OBJECTIF CAPITALES**

Titulaire : François RAGE Suppléante : Blandine GALLIOT



## **COMITÉ NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (CNAS)**

Titulaire : Agnès DESEMARD

## **COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNE**

Titulaire : François RAGE Suppléant : Olivier ARNAL

# LA MISE EN PLACE D'INSTANCES PARITAIRES

Le 19 novembre 2019, pour la première fois, les agents du SMTC-AC ont élu leurs représentants au Comité Technique (CT). En effet, le franchissement du seuil des 50 agents a entraîné la mise en place d'un CT propre à la structure, ce qui ouvre la voie au dialogue social.

Jusque-là, les délibérations qui devaient obligatoirement recueillir un avis étaient présentées au CT du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Le CT est saisi sur les questions liées à l'organisation du travail : temps de travail, suppression de services ou d'emplois, régime indemnitaire, compte épargne temps, télétravail...

Une liste a été présentée par le syndicat CGT. 94% des agents ont voté.

Six candidats (titulaires et suppléants) ont été élus et forment le collège des représentants des agents :

Aurore DUPRAT  
Alexandra CAILLAUD  
Véronique MICHELI

François ROCHE  
Gwenaëlle GUILLERM DEL TEDESCO  
Julie ALMEIDA

Le Président du SMTC-AC a désigné le collège des représentants de l'établissement public :

François RUDEL (Président du CT)  
Blandine GALLIOT  
Cyril CINEUX

Chantal LELIEVRE  
Michel SABRE  
Sondès EL HAFIDHI

Les mêmes agents et les mêmes élus forment également le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le CHSCT est saisi pour avis sur les questions liées à la santé et à la sécurité au travail, et il participe à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des agents.



# Rapport d'activité 2019



**SMTA-AC**  
2 bis rue de l'Hermitage  
63 063 CLERMONT-FERRAND cedex 1  
04 73 44 68 68  
[administration@smtc-clermontferrand.com](mailto:administration@smtc-clermontferrand.com)

Tramway : ligne A  
Bus : lignes C, 22 et 23  
arrêt Lycée Lafayette